…e ANNÉE. — T. 3 N° 67. — 15 Mai 1920.



Adveniat Regnum Tuum.

La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI. — Prix du présent numéro : 0 fr. 50.

ABONNEMENTS { France : Un An, 20 fr. ; Six Mois, 11 fr. Étranger : Un An, 22 fr. ; Six Mois, 12 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD. PARIS-VIIIe.

Sommaire analytique

LA CANONISATION DE LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

PRÉCIS HISTORIQUE
des dernières étapes du procès

par Mgr Touchet, évêque d'Orléans

Mes très chers Frères,

**La transcendance de Jeanne d'Arc
Témoignage de Godefroy Kurth**

En 1909, je vous envoyai une pastorale sur la Béatification de Notre unique Jeanne d'Arc.

Si quelqu'un m'avait annoncé alors qu'au bout de dix ou onze années j'aurais le devoir heureux de vous en adresser une seconde sur la Canonisation, m'aurait-il beaucoup étonné ?

A regarder tout au fond de moi-même, je n'oserais répondre affirmativement.

Sans nul doute, j'aurais cherché, et ne l'aurais pas trouvé, d'où venait sur moi ce dessein de la Bonté infinie de prolonger assez mes jours pour que je pusse voir se réaliser le plus ardent de mes désirs, le seul, peut-être, qu'au fil d'une vie qui s'allonge en de très nombreuses années déjà j'aie senti avec une ardente vivacité. Mais, d'autre part, après avoir remercié le ciel de son vouloir, je ne m'en serais pas émerveillé.

Je me serais rappelé le mot de l'illustre historien belge Godefroy Kurth. Il avait accepté de venir déposer devant notre Tribunal. Quand il eut fini, je me permis de lui poser cette question : Que pensez-vous de l'idée de faire canoniser Jeanne d'Arc ? Godefroy Kurth était de très haute taille. Il se leva, se redressa, comme pour donner plus de solennité à sa déclaration, puis, tendant la main du côté d'un évangéliaire, posé sur notre table :

— Monseigneur, me dit-il, je ne connais pas l'histoire, personne ne la connaît. Cependant, il y a quarante années que je l'étudie ; eh bien, je puis vous affirmer que, depuis le Christ et la Vierge Marie, je n'ai rencontré, sur ce théâtre où j'ai tant fréquenté, aucun personnage qui soit plus digne de l'honneur des autels que votre Jeanne d'Arc.

C'était bien notre avis. Nous avions l'absolue certitude que Jeanne est la plus admirable des femmes produites par la France, et l'une des saintes les plus originales qui aient honoré l'Eglise.

Au surplus, « ma philosophie », comme parlait saint Jean Chrysostome, alors même qu'il s'agissait de vérités plus religieuses que rationnelles, ma philosophie, dis-je, ne m'a jamais permis de croire que Dieu s'arrête à mi-chemin dans ses œuvres. Il est de sa Puissance et de sa Sagesse de les mener à leur terme, principalement quand il les fait attendre longuement. Il avait permis que fût retardée près de cinq siècles l'étude de la transcendance morale de Jeanne, de sa similitude avec les plus grands saints ; tout d'un coup, il l'avait inspirée, ce n'était pas pour ne lui point donner son couronnement suprême : la canonisation.

**Après la Béatification
Une « tempête de prières »
pour obtenir deux miracles**

Confessons-le cependant : ces conclusions relevaient de l'intuition bien plus que du strict raisonnement, au moins en ce qui concernait l'échéance rapprochée des événements ; de quoi le motif est facile à donner et à comprendre.

Dans les procédures qui aboutissent à la Béatification, les premières paroles appartiennent aux hommes. C'est la part des autorités compétentes, en effet, de solliciter l'ouverture de la Cause, et celle des théologiens d'établir que le personnage dont il s'agit a pratiqué les vertus naturelles et surnaturelles dans un degré héroïque. L'étude des miracles vient en dernier lieu.

Au contraire, dans les procédures qui se terminent à la Canonisation, la première parole est à Dieu. « Deux miracles au moins sont indispensables pour la Canonisation de ceux qui ont été béatifiés. Ils doivent être attribués certainement aux prières du Bienheureux et être postérieurs à la cérémonie de la Béatification. » Ainsi s'exprime le Droit.

Tout donc, le soir du 18 avril 1909, jour de la Béatification, était fini pour la terre ; tout y était clos de l'effort humain en vue de la glorification ecclésiastique de Jeanne d'Arc. Il fallait épier le ciel et attendre son heure, qu'il manifesterait tôt, ou manifesterait tard, ou ne manifesterait pas, par des prodiges.

Le rôle de l'évêque d'Orléans se limita, en cette phase, à réclamer des prières de toute lèvre et de tout cœur. Il en sollicita d'un nombre considérable d'Ordres religieux féminins : Carmélites, Clarisses, Visitandines, Filles de Saint-Vincent de Paul, de la Sagesse, Dames du Sacré-Cœur, Auxiliatrices du Purgatoire, Filles de Marie, Petites-Sœurs des Pauvres et leurs vieillards, Petites Sœurs de l'ouvrier et leurs malades, etc. Des laïcs pieux reçurent le même appel. Religieuses et laïcs s'engagèrent à une communion mensuelle, le 30 de chaque mois, en souvenir du supplice de Jeanne, brûlée le 30 de mai de l'année 1431. L'évêque s'adressa encore aux Franciscains, aux Dominicains, aux Jésuites, aux Liguoriens, à leurs Tertiaires. Enfin, il répandit, en France, en Italie, en Suisse, en Angleterre, et plus tard en Amérique, une Fédération de sous-diacres, de diacres et de prêtres, qui promettaient de réciter Prime avec cette intention particulière d'arracher promptement les deux miracles requis à la bonté de Notre-Seigneur.

« Les fêtes de la Béatification avaient d'ailleurs porté le nom de Jeanne sur toutes les plages. Leur bruit avait augmenté partout la confiance populaire en la sainte héroïne. » (1) Une tempête de prières, si l'on osait s'exprimer ainsi, battait le trône de la Toute-Puissance divine.

**Réouverture de la Cause
en vue de la Canonisation**

Tant de vœux, si universels, si ardents, méritaient peut-être d'être exaucés ; ils le furent. De mai à octobre 1909, nous fûmes saisi de cinq ou six faits

(1) Lettre de S. Em. le cardinal Martinelli, préfet des Rites, à Mgr l'évêque d'Orléans.

merveilleux de guérison attribués à la Bienheureuse.

Après leur examen, rapide nécessairement, très réfléchi néanmoins, nous estimâmes qu'il y avait lieu d'introduire près de Sa Sainteté une instance en réouverture de la Cause. Nous prîmes la liberté d'écrire à Pie X, le 6 janvier 1910, anniversaire de la naissance de Jeanne :

Très Saint Père,

Le 18 avril de l'année dernière, Votre Sainteté proclama Jeanne d'Arc Bienheureuse, dans des fêtes d'une splendeur toute romaine et d'un enthousiasme tout français, relevées encore et principalement par les témoignages de la royale paternité du Suprême Pontife envers notre nation.

Depuis lors, nous pouvons le dire sans exagération, les solennités inaugurées dans la Ville Eternelle, sous la présidence auguste du Pape, se sont prolongées à travers le monde entier. Une fois de plus, Rome a donné le branle à l'univers...

S'étonnera-t-on que, touché de ces vœux unanimes, le ciel eût déjà voulu répondre par de hautes faveurs ? Quoi qu'il en soit, dans plusieurs diocèses de France et même de l'étranger, s'il faut en croire certaines feuilles publiques, le bruit s'est répandu de faits prodigieux tout récents dus à l'intervention de la Bienheureuse.

Il en a été question notamment à Orléans, au Mans, à Coutances et à Lyon, à Paris, à Mexico même.

Sans plus affirmer qu'il ne convient, en cette matière grave et réservée au Suprême Pontife, d'accord avec M. Hertzog, postulateur de la Cause, je supplie Votre Sainteté de daigner permettre que la Cause soit reprise, cette fois en vue de la Canonisation.

Nos collègues de l'épiscopat français voulurent bien, sur notre instance, appuyer cette requête. Le Pape, déférant à ces désirs, chargea la Congrégation des Rites d'examiner l'opportunité de la reprise des procédures. Il lui fut obéi ; et, dans la séance du 15 février 1910, l'assemblée que présidait le cardinal Ferrata donna un avis favorable. Une semaine plus tard, Pie X octroyait la faculté demandée par ces deux mots écrits au bas de la supplique : « *Placet Josepho.* Il plaît à Joseph. » (1)

Constitution, à Orléans, d'un tribunal chargé de l'examen des miracles

Ainsi mis en demeure, nous choisîmes dans notre dossier trois des faits prodigieux que nous avions plus particulièrement étudiés. Ils avaient paru à des hommes de savoir et d'expérience, comme à nous-même, susceptibles d'affronter la sévérité de la critique romaine.

Le tribunal fut constitué, sous la présidence effective de l'évêque d'Orléans, comme il suit : *Juges :* MM. le Vicaire général d'Allaines, le Chancelier Filiol, l'archiprêtre Despierres, le chanoine Genin, le chanoine Branchu ; *Notaire :* M. le chanoine Boteau ; *Promoteurs :* MM. les chanoines Boullet et Maillard ; *Vice-postulateur :* M. le chanoine Mouchard.

Les interrogatoires du Promoteur de la Foi et les délégations indispensables furent expédiés de Rome le 28 juin 1911. Elles nous parvinrent le 4 juillet. Deux ans nous étaient accordés pour réaliser le procès. Dès le 5 juillet, nous eûmes notre séance d'ouverture ; et l'ardeur de tous, soutenue par les résultats que nous obtenions, était telle que le 2 novembre nous pûmes réciter le *Te Deum* final. Pendant trois mois, sauf les dimanches et les semaines de nos retraites ecclésiastiques, nous avions siégé sept heures par jour. Je veux remercier ici de ce labeur ininterrompu mes chers collègues du tribunal ; pas une fois ils ne manquèrent aux audiences, quelque dure qu'en fût la continuité et la minutie.

La Cause devant le Tribunal de la Rote Neuf années de dure procédure

Au mois de décembre, les auditeurs de Rote déclarèrent nos procédures recevables en leur forme.

Comment la Congrégation des Rites a-t-elle accueilli les faits soumis à son jugement ?

Celui qui s'engage dans une cause de canonisation doit s'attendre à des difficultés. L'acte qui présente une créature au culte de l'humanité croyante est grave. Le jugement de l'Eglise qui le prépare ne saurait être que sévère. La cause de Jeanne ne pouvait échapper à cette loi ; elle la devait subir plus que nulle autre.

Les prophètes de malheur ne manquèrent pas.

Nous n'avons jamais perdu confiance, même quand tout, un jour, parut désespéré. Très certain que Dieu avait fait des miracles, nous ne pouvions admettre qu'il les laisserait traiter comme il laisse traiter les feuilles mortes.

Effectivement, s'il a voulu que nous fussent imposés des médecins d'office et des procédures supplémentaires, de très longs et très périlleux débats, ce ne fut que pour mettre en relief la haute valeur des faits allégués et l'infini sérieux avec lequel traitent les consulteurs des Rites.

Ce qui étant prémis, nous ne dissimulerons point que la bataille a été longue et ardente.

Quelques bruits faux, tirant leur origine on ne sait d'où, la compliquèrent : on nous attribua des arrangements, des combinaisons, dont les moindres défauts étaient leur invraisemblable absurdité et leur notoire fausseté. Il fallut l'impossibilité de bien voir, qui naît des longues distances entre l'œil et son objet, pour leur avoir donné le moindre crédit.

D'ailleurs, ces petits à-côté n'étaient point nécessaires pour animer Mgr le Promoteur de la Foi et les RRmes consulteurs, dont c'était la tâche de chercher et de chercher encore les défauts de notre cuirasse s'il en existait.

Cette recherche fut opiniâtre : elle a duré neuf ans. Les objections venaient et revenaient avec une ténacité où l'on discernait plus que de la virtuosité théologique ; où l'on discernait un vouloir de nous conduire à l'échec, parce que l'échec était alors, sans motifs valables évidemment, estimé justice par plusieurs. Chose digne de remarque, tandis que quelques théologiens nous livraient ce combat, les six médecins romains engagés dans l'affaire en venaient tous, les uns après les autres, à affirmer le surnaturel des guérisons.

S. S. Pie X, jusqu'à l'année de sa mort précieuse dans le Seigneur, nous soutint merveilleusement. Mais en juin 1914, le Pontife, se plaçant, croyons-nous, à des points de vue qui lui avaient été suggérés, car il est trop évident que le Pape ne peut entrer par lui-même dans le détail de toutes les affaires, changea subitement d'attitude ; il prononça un arrêt qui suspendait la Cause.

L'accès au trône apostolique nous manquant, il nous resta de partir pour Lourdes et d'y supplier Notre-Dame de vouloir sauver une œuvre que nous savions appartenir en partie à sa maternelle bonté.

Cette confiance ne fut pas trompée. Quelques jours après, Pie X avait l'occasion d'interroger un homme

(1) Le pape Pie X s'appelait Joseph Sarto. L'acte dont il s'agit est un des *deux* que le Pape signe de son nom de baptême, pas de son nom de Pape, afin de bien établir que le Pape n'entend préjuger en rien le résultat du procès.

qui connaissait les faits dans leurs moindres détails : l'avocat de la Cause. Mgr Salotti mit tout au point. La religion de Pie X fut satisfaite, et, dans son immaculée loyauté, il revint sur sa décision (1). Il faut, dit-il, reprendre ce procès.

Dieu avait décidé que le saint Pontife n'en verrait pas la fin. La guerre éclata. Le cœur de Pie X ne résista point à la paternelle terreur que lui inspiraient les atroces événements dont il eut la prévision. Il s'éteignit dès les premiers coups de canon, « bénissant la paix ». La paix !... Hélas ! qu'il a fallu l'attendre !

Les dernières étapes

En novembre, nous nous rendîmes à Rome. Le Souverain Pontife Benoît XV avait bien voulu prendre en charge la continuation de la Cause. « Peut-être, daigna-t-il nous dire, Dieu nous réserve la joie de canoniser Jeanne d'Arc. »

Il la lui réservait.

Par déférence aux conseils de Mgr le Promoteur de la Foi, nous avions retiré l'un des trois miracles proposé par nous, sous la réserve, cependant, de le présenter de nouveau s'il en était besoin : c'était la préservation merveilleuse d'un ancien matelot de Tribehou, dans la Manche, au milieu d'un vaste incendie qui détruisit le village à peu près entier. Le vieil et rude homme était bien convaincu, et ses compatriotes l'étaient comme lui, qu'il devait son salut à Jeanne d'Arc.

Tandis que la flamme dévorait sa maison, laissant à peu près intacte seulement la petite pièce du rez-de-chaussée dans laquelle il s'était réfugié, tandis que la fumée remplissait tout de ses miasmes et le devait étouffer, tandis que la chaleur, élevée à un degré invraisemblable, le devait tuer, il avait adressé à Jeanne cette prière ingénue : « Vous qui avez été brûlée, vous savez ce qu'on en souffre. Ayez pitié de moi ; sauvez-moi du feu. Puis, vous étiez toute pure, moi je suis un grand pécheur ; si je sors d'ici sain et sauf, je ferai appeler M. le Curé et je me confesserai. »

A la stupeur universelle, il sortit sain et sauf, et tint son engagement.

Ce prodige, que Pie X avait coutume d'appeler « le prodige du feu », ne fut pas discuté, comme je l'ai dit.

Les deux autres le furent en cinq congrégations [réunions] : antépréparatoire le 15 avril 1913, préparatoire le 26 mai 1914, seconde préparatoire le 12 mars 1918, *coram Sanctissimo* [en présence du Souverain Pontife] le 18 mars 1919, *de Tuto* le 17 juin 1919. Les deux premières sont du règne de Pie X ; les trois dernières du règne de Benoît XV.

Les suprêmes obscurités se dissipèrent un peu plus chaque année, sous S. S. Benoît XV ; petit à petit, tout s'illuminait, se purifiait.

Finalement, le Saint-Père jugea l'heure venue d'évoquer la Cause à son tribunal propre, dans une séance solennelle qu'il présiderait personnellement. C'est ce que nous venons d'appeler la congrégation *coram Sanctissimo*.

Ce ne fut pas une congrégation ordinaire. Treize cardinaux — tous ceux qui pouvaient y assister, — vingt-deux consulteurs, trente-cinq votants, y furent présents ; elle dura de 10 heures du matin à 1 heure d'après-midi. Conformément aux règles, chacun des Pères donna son avis, les conclusions furent négatives ou affirmatives pour le rejet ou l'acceptation des miracles. Devant le Pape, nul ne put se réfugier dans l'abstention, même l'hésitation. Le secrétaire totalisa les avis, tant contre, s'il y en eut ; tant pour. Le secret, bien gardé, de l'addition gît dans les archives : il ne nous appartient pas.

On tiendra pour certain toutefois que le jugement fut heureux à la Cause.

S. S. Benoît XV n'ignorait d'ailleurs pas que, si Elle approuvait les miracles, Elle suivrait la ligne de son prédécesseur.

« Néanmoins, le Saint-Père différa son avis suprême, donnant à tous les votants l'avertissement qu'il fallait, par d'instantes prières, chercher à connaître la volonté de Dieu. »

Le 6. 4. 19, S. S. Benoît XV ratifie deux miracles Jeanne d'Arc et la France

Une quinzaine plus tard, le 6 avril, « il découvrit sa pensée ». C'était le jour de la Passion. Une foule aussi considérable que la pouvait contenir la salle du Consistoire s'était réunie pour en avoir la primeur. Les veuves françaises de la guerre, venues pour offrir leur hommage au Pape et lui confier leur chagrin, se tenaient, par une coïncidence heureuse, au premier rang. Sa Sainteté ordonna que lecture fut donnée de son décret (1). Il ratifiait deux miracles : « le premier, la guérison instantanée et parfaite de Mme A. M., d'un mal plantaire perforant ; le second, la guérison instantanée et parfaite de Mlle T. B., d'une tuberculose péritonéale et pulmonaire et d'une lésion organique de l'orifice mitral ».

L'évêque d'Orléans remercia le Pape de tout son cœur, pas en son nom tout seul assurément, mais en celui de cette grande multitude de catholiques qui avait pris un intérêt passionné à la Cause.

Ce merci, ce n'est pas moi seul, disait-il, qui prendrai la liberté de l'exprimer. Que suis-je, moi ? Une voix tout au plus ; et qu'est-ce qu'une voix ? un peu de souffle remué par un cœur ; depuis Jean-Baptiste, la grande voix du grand prologue divin et humain : rien.

Très Saint Père, ce qui vous remercie, ce sont les nobles femmes admises à votre audience : cœurs brisés, résignés et chrétiens en leur meurtrissure : c'est l'épiscopat français, représenté par ces prélats parmi lesquels leur aîné : l'héroïque cardinal de Reims.

C'est même l'épiscopat catholique ; car qui oublierait que Léon XIII, d'immortelle mémoire, reçut de toutes les parties du monde plus de 800 lettres postulatoires lors de l'introduction de la Cause ?

Ce sont les patrons de la Cause : les morts et les vivants. Votre Sainteté s'étonnerait peut-être qu'au milieu d'eux je ne discernasse point le P. Captier et le regretté cardinal Ferrata ; et que je n'aie point un regard pour l'abbé Hertzog et l'Em. Granito di Belmonte.

C'est la France. Oserai-je dire, entière ? Pourquoi pas ? Les autels de Jeanne d'Arc sont les seuls qui n'aient point d'athées chez nous ; tout hommage qui lui est rendu nous va droit au cœur.

Bénissez, Saint-Père, cette France de gratitude. Elle a été récemment encore si belle ; belle de son entente, qu'elle n'avait pas goûtée depuis longtemps ; belle de son idéalisme, mis au service de la justice et du droit ; belle de son héroïsme, qui l'immolait en d'effroyables hécatombes sur nos frontières envahies ; belle d'un tel sentiment de foi qu'il ne s'était jamais remarqué à ce degré au sein d'une armée quelconque, celle de Jeanne exceptée ; bénissez-la, Saint-Père, cette France ; et puisse-t-elle être

(1) Sur la difficulté qui avait été soulevée, cf. *infra*, p. 645, note 1.

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 466-468 : Traduction française de ce Décret et Références documentaires sur les divers procès de Jeanne d'Arc.

toute baptisée dans votre bénédiction : « *Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.* »

Benoît XV répondit avec une tendre paternité pour la France. Ceux qui reliront son discours en entier y trouveront un accent qui ne peut tromper. « Jamais — disait au sortir de la séance Mgr Many, l'auditeur de Rote pour notre pays, — jamais pareilles paroles d'amitié pour la France ne se sont trouvées sur les lèvres d'un Pape. » C'était exact.

[*Mgr Touchet reproduit ici les principaux passages de ce discours, que la D. C. a déjà publié* in extenso : *t. Ier, pp. 322-324 (1).*]

Eloge plus magnifique de Jeanne ne pouvait être prononcé.

La Sainte avait été aimée et louée pour elle-même.

La grande Française avait été louée et aimée en la France.

La France avait été aimée en la Sainte et en la grande Française.

Et ces idées vigoureuses, ces sentiments de très haut prix avaient été exprimés par la plus grande voix de l'univers, la seule qui suffise à la remplir, *Os orbi sufficiens.*

Le 17 juin, on en vint à la congrégation dite *de Tuto*, la congrégation de *sécurité*. Générale comme la précédente, le Pape la présida. Devant lui, le cardinal ponent, Granito di Belmonte, proposa la question suivante :

« Etant tenue pour ferme l'approbation des deux miracles opérés après la vénération décernée à la bienheureuse Jeanne d'Arc, peut-il être procédé à sa canonisation ? »

A l'unanimité, les cardinaux et les consulteurs répondirent : Oui.

« Réfléchissons encore avant de clore par notre suprême sentence un si grave jugement, reprit Benoît XV. Prions de tout notre cœur afin de nous assurer les plus abondantes clartés du Père des lumières. »

Le 6 juillet 1919, le Pape décide qu'il peut être procédé à la canonisation

Enfin, le dimanche 6 juillet 1919, Sa Sainteté prononça le mot qui définissait et finissait tout : « *Il peut être procédé* en sécurité *à la canonisation de la bienheureuse Jeanne d'Arc.* »

Les procédures étaient terminées ; une noble page de l'histoire de Benoît XV, de l'histoire de l'Eglise, même de l'histoire du pays, était scellée. Au bas se voyaient les signatures de l'antique Calixte III, de Léon XIII, de Pie X et, les couronnant toutes, celle de Benoît XV.

Il ne nous reste plus que d'attendre les solennités de Saint-Pierre de Rome. En la journée illustre et auguste qui les verra, la catholicité entière, faisant écho au suprême Pontife, chorège sacré, acclamera *Sainte Jeanne d'Arc.*

Deux voix cependant se discerneront aisément dans l'ovation et la supplication, celle d'Orléans la fidèle, qui n'oublia jamais la Vierge Libératrice, celle de la France autre qu'Orléans, qui s'enthousiasma d'elle aussitôt que Dieu lui eut donné de se ressouvenir.

O Sainte de la Patrie, gardez la Patrie !

† STANISLAS,
évêque d'Orléans.

[Février 1920.]

(1) A propos de ce discours, un détail très intéressant a été envoyé de Rome par Mgr GLORIEUX aux *Etudes ecclésiastiques* (mai 1919) :

« (Le Pape) avait commencé son allocution par une leçon de théologie des plus significatives. La chose est assez connue désormais pour qu'on puisse en parler sans mystère : la cause de Jeanne d'Arc menaçait d'être arrêtée parce que l'un des miracles proposés pour sa canonisation avait eu lieu à Lourdes. Or, la Congrégation des Rites avait antérieurement décidé de ne plus accepter, pour des béatifications ou canonisations, des miracles opérés dans des pèlerinages de la Madone. Car on ne peut en ce cas avoir la certitude qu'ils sont dus aux bienheureux, puisqu'il faut peut-être les attribuer à la Sainte Vierge.

» C'est cette difficulté qu'a dissipée le Pape en insistant sur le rôle de Marie dans l'économie de la Rédemption et de la distribution des grâces. Parce que Dieu l'a voulu ainsi, rien ne nous vient que par elle ; elle est la Médiatrice des médiateurs ; donc les miracles, quels qu'ils soient, passent toujours par elle, qu'ils soient obtenus dans les sanctuaires de ses pèlerinages ou ailleurs. En fixant ce point de théologie, le Pape a rendu possible la canonisation prochaine de Jeanne d'Arc. » (Note de la *D. C.*)

Sainte Marguerite-Marie

APPARITIONS ET PROMESSES DU SACRÉ CŒUR

Il ne saurait être question de relater ici, même en abrégé, la vie admirable, très complexe en sa simplicité, de la Sainte que l'Eglise vient de canoniser (9 mai 1920). Cette vie a été écrite par d'éloquents et de savants auteurs (1).

Nous avons pensé que nos lecteurs auraient plaisir à posséder un exposé net et concis des grandes apparitions et les documents authentiques où sont contenues les promesses du Sacré-Cœur. Notre guide en cette étude délicate sera le R. P. J.-V. Bainvel, dont le solide ouvrage sur la Dévotion au Sacré Cœur de Jésus *a obtenu parmi les lecteurs catholiques un légitime et durable succès* (2).

I — LES GRANDES APPARITIONS

Entrée au couvent des Visitandines de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) le 20 juin 1671,

(1) Il nous suffira d'indiquer la dernière biographie parue : *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie*, d'après les manuscrits et les documents originaux, par AUG. HAMON, docteur ès-lettres. Un vol. grand in-8°, orné de 5 gravures hors texte, XXIX-537 pages, 4e mille, 9 francs. (Gabriel Beauchesne, Paris.)

Le même ouvrage existe sous la forme d'une édition sans appareil ni notes scientifiques. 5e mille. Un vol. in-8° couronne, 550 pages, 4 fr. 80.

(2) *La dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Doctrine-Histoire*, par J.-V. BAINVEL, professeur de théologie à l'Institut catholique de Paris, 5e édition, revue et augmentée, net : 8 francs. (Gabriel Beauchesne, Paris.)

Nous avons indiqué en note, d'après le R. P. Bainvel, les sources où sont puisés les documents cités. Ce sont :

P. CROISET, *Abrégé de la vie d'une religieuse de la Visitation Sainte-Marie...*, publié à Lyon en 1691 et réédité à Montreuil-sur-Mer, par le P. de Franciosi, en 1895. On se réfère à cette dernière édition.

Vie et Œuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque. Paris, 2 vol. in-8°. Ces deux volumes ont été publiés par la Visitation de Paray en 1867, et réédités en 1876 avec quelques documents nouveaux. Le tome II contient les écrits. Mgr Gauthey a donné, en 1915, une troisième édition de *Vie et Œuvres*, notablement augmentée. On y renvoie avec l'initiale G.

admise à faire profession le 6 novembre 1672, Marguerite-Marie Alacoque eut dès ce temps les faveurs de Notre-Seigneur ; ses visions ne se peuvent compter ; nous nous arrêterons seulement à celles qui ont accrédité le culte public du Sacré Cœur.

La divine révélation progresse peu à peu. Durant les années 1672 et 1673, c'est la préparation douce et lente ; les années 1674 et 1675 amènent les manifestations décisives ; puis dix ans s'écoulent, et ce n'est qu'en 1685 et 1686 que Marguerite-Marie entend les promesses ; enfin, durant les deux années qui précédèrent sa mort (17 octobre 1690), le divin Maître lui dévoile le rôle particulier que l'Ordre de la Visitation et la Compagnie de Jésus auront à jouer dans la propagation du culte nouveau, puis il lui confie le message pour le roi.

PREMIÈRE APPARITION

Le Sacré Cœur passionné d'amour pour les hommes

La « première grâce spéciale » relative au culte du Sacré Cœur lui fut accordée le jour de Saint-Jean l'Evangéliste, sans doute le 27 décembre 1673 (1).

C'était devant le Saint Sacrement. Notre-Seigneur la « fit reposer fort longtemps sur sa divine poitrine » ; il lui découvrit les merveilles de son amour et les secrets inexplicables de son Sacré Cœur », qu'il lui avait, dit-elle, « tenus cachés jusqu'alors ».

Il lui ouvrit son Cœur, et lui dit : « Mon divin Cœur est si passionné d'amour pour les hommes, et pour toi en particulier, que, ne pouvant plus contenir en lui-même les flammes de son ardente charité, il faut qu'il les répande par ton moyen, et qu'il se manifeste à eux pour les enrichir de ses précieux trésors. » Il y a là tout ce qu'il faut « pour les retirer de l'abîme de perdition ». « Je t'ai choisie, ajouta-t-il, comme un abîme d'indignité et d'ignorance pour l'accomplissement de ce grand dessein, afin que tout soit fait par moi. »

Suit une de ces scènes symboliques fréquentes dans la vie des saints. Jésus prit le cœur de sa servante et « le mit dans le sien adorable ». Il l'en retira « comme une flamme ardente en forme de cœur », et le remit en place, ajoutant entre autres choses : « Jusqu'à présent, tu n'as pris que le nom de mon esclave ; je te donne celui de la disciple bien-aimée de mon Sacré Cœur. » (2)

Ainsi, le Sacré Cœur se découvre, il se montre passionné d'amour pour les hommes ; il veut se manifester à eux et les enrichir de ses trésors de sanctification et de salut. Marguerite-Marie est l'instrument qu'il a choisi pour ses desseins.

SECONDE APPARITION

La dévotion au Sacré Cœur, dernier effort de l'amour de Notre-Seigneur

La révélation de 1673 était un prélude. Chaque premier vendredi du mois, le divin Maître continua de se montrer à la fervente religieuse. Dans la deuxième apparition, elle eut le bonheur de contempler, en une vision symbolique, le cœur lui-même de Notre-Seigneur, en dehors du corps, qui n'apparaissait pas.

Il était « comme dans un trône de flamme, plus rayonnant qu'un soleil et transparent comme un cristal, avec cette plaie adorable. Il était environné d'une couronne d'épines » et surmonté d'une croix. Après avoir expliqué le symbolisme des épines et de la croix, Marguerite-Marie ajoute : « Il me fit voir que l'ardent désir qu'il avait d'être aimé des hommes et de les retirer de la voie de perdition où Satan les précipite en foule, lui avait fait former ce dessein de manifester son Cœur aux hommes avec tous les trésors d'amour, de miséricorde, de grâce, de sanctification et de salut qu'il contenait. »

Pour avoir part « à ces divins trésors du cœur de Dieu », que faut-il ? « L'honorer sous la figure de ce cœur de chair. » Suivent des promesses de grâces et de bénédictions pour ceux qui rendraient honneur à l'image même de ce Sacré Cœur. « Cette dévotion, reprend la sainte Voyante en rapportant les paroles de Notre-Seigneur, était comme un dernier effort de son amour qui voulait favoriser les hommes en ces derniers siècles » d'une sorte de « rédemption amoureuse, pour les retirer de l'empire de Satan », et « pour nous mettre sous la douce liberté de l'empire de son amour ».

« Voilà, conclut Notre-Seigneur, les desseins pour lesquels je t'ai choisie. » (1)

TROISIÈME APPARITION

Culte de réparation : Communion des premiers vendredis, Heure sainte

Les deux premières révélations nous montrent le Sacré Cœur brûlant d'amour pour les hommes et désireux de recevoir de leur part un culte d'amour et d'adoration.

La troisième nous le montre offensé, méconnu, implorant de nos âmes un culte réparateur.

Un jour donc que le Saint Sacrement était exposé, Notre-Seigneur se présenta à elle « tout éclatant de gloire, avec ses cinq plaies brillantes comme cinq soleils... De cette sacrée humanité sortaient des flammes de toutes parts, mais surtout de son adorable poitrine, qui ressemblait (à) une fournaise ». La poitrine s'ouvrit, laissant à découvert le « tout aimant et tout aimable Cœur, qui était la vive source de ces flammes ». Notre-Seigneur lui fit voir « les merveilles inexplicables de son pur (amour) et jusqu'à quels excès il l'avait porté d'aimer les hommes ». Mais il n'en recevait en retour « que des ingratitudes et méconnaissances ». Et cela, lui dit le divin Maître, lui était beaucoup plus sensible que tout ce qu'il avait souffert en sa passion : « D'autant, ajouta-t-il, que s'ils me rendaient quelque retour (d') amour, j'estimerais peu tout ce que j'ai fait pour eux, et voudrais, s'il se pouvait, en faire encore davantage ; mais ils n'ont que des froideurs et du rebut pour tous mes empressements à leur faire du bien. »

Cet amour méconnu demande une réparation. Il la demande d'abord à sa servante bien-aimée. Toi, du moins, « donne-moi ce plaisir de suppléer à leur ingratitude, autant que tu en pourras être capable ». Humblement, elle lui remontrait son impuissance. « Tiens, lui dit-il, voilà de quoi suppléer à tout ce

(1) Cf. Hamon, *op. cit.*, pp. 144-145.

(2) *Mémoire*, t. II de *Vie et Œuvres*, p. 325 (379) ; revu sur G., n. 53, pp. 69-70.

(1) *Lettres inédites*, IV, pp. 141-142 ; revu sur G., CXXXIII, 567.

qui te manque. » Ce disant, il entr'ouvrait son cœur ; « il en sortit une flamme si ardente » qu'elle pensa en être consumée. Ne la pouvant soutenir, elle lui demanda d'avoir pitié de sa faiblesse. « Je serai ta force », lui dit-il.

Alors, il lui indique des pratiques précises à faire en cet esprit d'amour réparateur. « Premièrement, tu me recevras dans le Saint Sacrement autant que l'obéissance te le voudra permettre... ; tu communieras de plus tous les premiers vendredis de chaque mois. » Enfin, Notre-Seigneur veut qu'elle ait part, toutes les nuits du jeudi au vendredi, à la mortelle tristesse qu'il sentit au Jardin des Olives. « Pour m'accompagner dans cette humble prière que je présentai alors à mon Père parmi toutes les angoisses, tu te lèveras entre 11 heures et minuit pour te prosterner pendant un heure avec moi, la face contre terre, tant pour apaiser la divine colère, en demandant miséricorde pour les pécheurs, que pour adoucir en quelque façon l'amertume que je sentais de l'abandon de mes apôtres... Et pendant cette heure, tu feras ce que je t'enseignerai. » (1)

Ici, on le voit, la dévotion se dessine comme une dévotion d'amour réparateur envers l'amour méconnu, de compassion affectueuse à l'amour souffrant, et aussi, en quelque sorte, d'union amoureuse à Jésus victime pour l'amour des hommes, demandant pour eux pitié et pardon. Notre-Seigneur ne fait ici la demande qu'à Marguerite-Marie.

Mais ces pratiques de la communion fréquente en esprit d'amour et de réparation, de la communion des premiers vendredis ou *communion réparatrice*, de la veillée au Jardin ou *heure sainte*, se sont généralisées dès les débuts, comme répondant à l'esprit de la dévotion.

LA GRANDE APPARITION

Jésus demande une fête de réparation

Cette manifestation nous est connue par un écrit composé au moment même par la Sainte, sur le désir de son directeur, le vénérable P. de la Colombière, qui venait d'arriver à Paray. On peut la dater du 16 juin 1675, dans l'octave de la Fête-Dieu. La Sainte était devant le Saint Sacrement et Dieu la comblait « des grâces excessives de son amour ».

Lui découvrant son Cœur, il lui dit : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes qu'il n'a rien épargné, jusqu'à s'épuiser et se consommer pour leur témoigner son amour. Et pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitudes par leurs irrévérences et leurs sacrilèges, et par les froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour. Mais ce qui m'est encore plus sensible est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés qui en usent ainsi. » (2)

Jusqu'à présent, rien de bien nouveau dans cette apparition, sauf cependant la mention spéciale des outrages reçus dans l'Eucharistie. Ce qui suit l'est tout à fait.

Notre-Seigneur ajoute : « C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi d'après l'octave du Saint Sacrement soit dédié à une fête particulière

(1) *Mémoire*, t. II, pp. 327-328 (381-382) ; G., n. 55-57, pp. 71-72.

(2) Dans le texte transcrit par le P. de la Colombière, il y a : « Mais ce qui est (*ou* m'est) encore plus rebutant, c'est que ce sont des cœurs qui me sont consacrés ! » Ce qui est autrement vif. Il est curieux que la Sainte ait adouci elle-même.

pour honorer mon Cœur en communiant ce jour-là et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur les autels. » Notre-Seigneur demande donc un culte public, qui ait sa fête et qui ait ses pratiques déterminées. « Je te promets, ajoute-t-il, que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur et qui procureront qu'il lui soit rendu. » (1)

Mais le moyen d'établir cette fête ? C'est la troisième phase de l'apparition. Dans son *Mémoire*, Marguerite-Marie abrège un peu. Dans le récit écrit pour le P. de la Colombière, la scène est très vivante : « Mais, mon Seigneur, à qui vous adressez-vous ? » Et elle insiste sur son indignité de « chétive créature et pauvre pécheresse ». « Hé ! pauvre innocente que tu es, lui dit Notre-Seigneur, ne sais-tu pas que je me sers des sujets les plus faibles pour confondre les forts ? — Donnez-moi donc, lui dit-elle, le moyen de faire ce que vous me commandez. — Adresse-toi à mon serviteur (Jésus désigna le P. de la Colombière, qui était alors supérieur de la petite résidence des Jésuites à Paray), et lui dis de ma part de faire son possible pour établir cette dévotion et donner ce plaisir à mon divin Cœur. » Notre-Seigneur ajouta que les difficultés ne manqueraient pas : « mais il doit savoir que celui-là est tout-puissant qui se défie de soi-même pour se confier uniquement en moi. » (2)

Avec cette apparition, la dévotion entre dans une phase nouvelle, et cela de deux façons. D'abord, Notre-Seigneur demande un culte public, en particulier l'établissement d'une fête. Puis les desseins de Jésus se manifestent au dehors. Jusque-là, Marguerite-Marie en disait ou écrivait quelque chose pour sa supérieure et pour ceux que celle-ci voulut consulter ; mais très discrètement, comme on le voit par les notes remises à la Mère de Saumaise et conservées par celle-ci. La communication faite au P. de la Colombière fut pleine et nette.

Et, dès lors, les desseins de Notre-Seigneur entrèrent en voie d'exécution : la dévotion commença de se propager.

LE MESSAGE POUR LE ROI (1689)

L'image du Sacré Cœur sur l'étendard royal

La dévotion au Sacré Cœur se trouve constituée ; il reste à la propager. Une vision de 1688 en fait un devoir particulier aux Visitandines et aux Jésuites.

En 1689, le 17 juin, vendredi après l'octave du Saint-Sacrement (aujourd'hui fête du Sacré Cœur), Notre-Seigneur manifesta à la Sainte les desseins qu'il avait sur le roi.

« Fais savoir au fils aîné de mon Sacré Cœur... que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte enfance, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable, qui veut triompher du sien et, par son entremise, de celui des grands de la terre. »

(1) *Mémoire*, dans *Vie et Œuvres*, t. II, p. 355 (2e édition, p. 413) ; G., n. 92, p. 102

(2) Texte composite, d'après la *retraite spirituelle*, du P. de la Colombière, texte ancien et texte des *Œuvres complètes* ; un peu différent des *Contemporaines* ; G., n. 151-153 ; est aussi dans Croiset, Ire partie, c. II.

Ici, le message se précise : « Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards, et gravé dans ses armes. » (1)

Plus tard, la voyante précise encore quelques points.

« Le Père éternel, voulant réparer les amertumes et angoisses que l'adorable Cœur de son divin Fils a reçues dans la maison des princes de la terre, parmi les humiliations et les outrages de sa passion, veut établir son empire dans la cour (2) de notre grand monarque. »

On voit que le ton s'élève avec le sujet.

Dieu veut donc se servir du roi « pour l'exécution de ce dessein ». Qu'y a-t-il à faire ? « Un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur, pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de toute la cour » ; le Sacré Cœur a choisi le roi « comme son fidèle ami pour faire autoriser la Messe en son honneur par le Saint-Siège apostolique et en obtenir tous les autres privilèges qui doivent accompagner cette dévotion de ce Sacré Cœur ».

En retour de ce service, il fait au monarque de magnifiques promesses de biens temporels et spirituels, pour ici-bas et pour là-haut.

La démarche, on le sait, ne fut pas faite, ou n'eut pas de suite auprès de Louis XIV. Mais l'idée n'est pas morte. Bien des dévots du Sacré Cœur gardent l'espoir qu'un jour se réaliseront les desseins du Cœur de Jésus. La basilique de Montmartre, l'étendard de Patay, la consécration de 1873, à Paray-le-Monial, sont pour eux, en même temps qu'un commencement de réalisation, une promesse d'avenir.

LE SENS VRAI DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR

Marguerite-Marie avait une haute idée de la révélation qui lui était faite. On a vu plus haut qu'elle en parle comme d'un dernier effort de l'amour de Jésus ; dans une de ses lettres on lit ces lignes, dont la dernière pourrait tout d'abord étonner : « Le grand désir que Notre-Seigneur a que son Cœur soit honoré par quelque hommage particulier est afin de renouveler dans les âmes les effets de sa Rédemption, en faisant de ce Sacré Cœur comme un second médiateur envers Dieu pour les hommes. » (3)

Non pas que Jésus ne fût déjà tout à nous, avec tous ses trésors, par l'Incarnation et la Rédemption. Mais il y a comme une nouvelle avance de Jésus vers nous, comme une offrande nouvelle de tout ce qu'il est et de tout ce qu'il a par l'offrande de son cœur. Jésus se concentre en son Cœur pour se donner en le donnant.

Et le caractère propre de cette démarche, c'est de se présenter comme une démarche toute d'amour. Sans doute, l'Incarnation, la Rédemption, tous les bienfaits de Jésus étaient déjà des effets d'un amour passionné, et nous avaient été présentés comme tels par Jésus même, par saint Jean, par saint Paul, par toute la tradition chrétienne. Mais il y a dans la manifestation du Sacré Cœur à Marguerite-Marie une nouvelle déclaration d'amour, combien vive et passionnée, et par là un nouvel appel à l'amour. Le Sacré Cœur, c'est l'amour de Jésus le rapprochant de nous, nous le remettant.

La dévotion au Sacré Cœur, c'est donc le culte de cet amour, c'est l'hommage à Jésus dans l'hommage à son Cœur passionné d'amour : nous allons au Cœur pour aller à Jésus aimant.

II — LES PROMESSES

Dès le début des apparitions, Notre-Seigneur fait entendre à Marguerite-Marie qu'il enrichira de ses grâces ceux qui s'intéressent à la précieuse dévotion. A partir de 1685, les promesses deviennent plus précises et plus assurées.

La Sainte écrit à la Mère de Saumaise, le 24 août 1685 :

« Il (*le Sacré Cœur*) lui (*elle-même*) a donc fait connaître derechef le grand plaisir qu'il prend d'être honoré de ses créatures, et il lui semble qu'alors il lui promit que tous ceux qui seraient dévoués à ce Sacré Cœur ne périraient jamais, et que, comme il est la source de toutes bénédictions, il les répandrait avec abondance dans tous les lieux où serait posée l'image de cet aimable Cœur pour y être aimé et honoré ; et, par ce moyen, il réunirait les familles divisées ; qu'il protégerait celles qui seraient en quelque nécessité ; qu'il répandrait la suave onction de son ardente charité dans toutes les communautés où serait honorée cette divine image ; qu'il en détournerait les coups de la juste colère de Dieu, en les remettant en sa grâce lorsqu'elles en seraient déchues. » (1)

Ecrivant au P. Croiset (10 août 1689), elle est plus explicite encore.

« Il promet que tous ceux qui se consacreront et dévoueront à lui pour lui donner ce plaisir que de lui rendre et procurer tout l'amour, l'honneur, et la gloire qui sera en leur pouvoir..., qu'il ne les laissera jamais périr et qu'il leur serait un asile assuré contre toutes les embûches de leurs ennemis, mais surtout à l'heure de la mort, que ce divin Cœur les recevrait amoureusement, mettant leur salut en assurance, prenant soin de les sanctifier et de les (rendre) grands devant son Père éternel, autant que l'on prendrait de peine d'agrandir le règne de son amour dans les cœurs et que, comme il est la source de toutes bénédictions, il les répandrait abondamment dans tous les lieux où serait honorée l'image de ce Sacré Cœur, parce que son amour le presse de départir le trésor inépuisable de ses grâces sanctifiantes et salutaires dans les âmes de bonne volonté, cherchant les cœurs vides pour les remplir de la suave onction de son ardente charité, pour les consommer et les transformer tout en lui.

» Il veut des esprits humbles et soumis, sans curiosité que d'accomplir son bon plaisir. De plus, qu'il réunirait les familles divisées par ce moyen, et protégerait celles qui seraient en nécessité ; et qu'il répandrait cette suave onction de sa charité dans toutes les communautés religieuses où il serait honoré, et lesquelles se mettraient sous sa particulière protection ; qu'il en tiendrait tous les cœurs unis, pour n'en faire qu'un même avec lui, et qu'il

(1) Lettre XCVIII, *Vie et Œuvres*, t. II, p. 200 (2e édition, lettre XCVII, p. 234) ; G., C., 434-436.

(2) Les éditrices de Paray ont lu : *dans le cœur*.

(3) Lettre XLIII (XLIV), *Vie et Œuvres*, t. II, p. 84 (121), revue sur G., XLIX, 821.

(1) Lettre XXXII (XXXIII), t. II, p. 64 (101) ; G., XXXVI, 296.

en détournerait les traits de la divine justice, en les remettant en grâce lorsqu'ils en seraient déchus. » (1)

Dans un billet du 15 septembre, elle proclame les grâces de conversion attachées à la dévotion envers le Sacré Cœur.

« Il n'y a rien de plus doux ni de plus suave, et en même temps rien de plus fort ni de plus efficace que la suave onction de l'ardente charité de cet aimable Cœur pour convertir les âmes les plus endurcies et pénétrer les cœurs les plus insensibles par la parole de ses prédicateurs et fidèles amis, qu'il rendra comme un glaive ardent, qui fera fondre en son amour les cœurs les plus glacés. » (2)

« Mon divin Maître m'a fait connaître que ceux qui travaillent au salut des âmes travailleront avec succès et sauront l'art de toucher les cœurs les plus endurcis, s'ils ont une tendre dévotion à son Sacré Cœur, et s'ils travaillent à l'inspirer et à l'établir partout. » (3)

« Pour les personnes séculières, elles trouveront par le moyen de cette aimable dévotion tous les secours nécessaires à leur état, c'est-à-dire la paix dans leurs familles, le soulagement dans leurs travaux, les bénédictions du ciel dans toutes leurs entreprises, la consolation dans leurs misères ; et c'est proprement dans ce Sacré Cœur qu'elles trouveront un lieu de refuge pendant toute leur vie, et principalement à l'heure de la mort. Ah ! qu'il est doux de mourir après avoir eu une tendre et constante dévotion au Sacré Cœur de Jésus-Christ. » (4)

LE RECUEIL DES ONZE PROMESSES

Il circule un petit recueil des promesses faites par Jésus à sainte Marguerite-Marie en faveur des dévots au Sacré Cœur et de ceux qui propageront cette dévotion :

1. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état.
2. Je mettrai la paix dans leur famille.
3. Je les consolerai dans toutes leurs peines.
4. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
5. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
6. Les pécheurs trouveront dans mon cœur la source et l'océan infini de miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'élèveront à une grande perfection.
9. Je bénirai même les maisons où l'image de mon Sacré Cœur sera exposée et honorée.
10. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon cœur, et il n'en sera jamais effacé. (5)

Sur ces promesses, le P. Bainvel écrit :

Quand et par qui a été fait ce recueil ? Je ne saurais le dire. Je ne le trouve ni dans Croiset, ni dans Gallifet, ni dans Nicollet.

Ces promesses rendent exactement la pensée de Marguerite-Marie et répondent à ses dires. Elles ne sont pas cependant tirées textuellement de ses écrits (1).

LA GRANDE PROMESSE

La communion des neuf vendredis

Quant à la promesse sur la communion des neuf vendredis, appelée souvent *la grande promesse*, les premiers traités sur le Sacré Cœur s'abstiennent d'en faire mention ou en parlent assez peu.

Cependant, l'on a conservé la copie d'une lettre très affirmative de la Sainte à la Mère de Saumaise :

« Un jour de vendredi, pendant la sainte communion, il dit ces paroles à son indigne esclave, si elle ne se trompe : « Je te promets, dans l'excessive » miséricorde de mon Cœur, que son amour tout» puissant accordera à tous ceux qui communieront » neuf premiers vendredis du mois, tout de suite, la » grâce finale de la pénitence ; ils ne mourront point » en sa disgrâce ni sans recevoir leurs sacrements, » mon divin Cœur se rendant leur asile assuré en » ce dernier moment. » (2)

La promesse est absolue, supposant seulement les communions faites et bien faites évidemment, suivant les intentions du Sacré Cœur. Ce qui est promis, ce n'est pas la persévérance dans le bien pendant toute la vie ; ce n'est pas non plus (cela ressort du contexte, plus que du texte même) la réception des derniers sacrements en toute hypothèse ; c'est la persévérance finale emportant la pénitence et les derniers sacrements dans la mesure nécessaire. La promesse regarde les pécheurs plus directement que les âmes pieuses, et elle ne fait que préciser, en l'attachant à une pratique déterminée de dévotion au Sacré Cœur, ce que la sainte Voyante a dit maintes fois en général, que les dévots du Sacré Cœur ne sauraient périr.

Qui ne voit, par ailleurs, qu'il n'y a pas là un encouragement à mal faire, mais une grâce admirable et un grand secours pour bien faire ? Jésus ne dit pas qu'il sauvera ceux qui continueront à pécher ; mais il leur donnera une grâce puissante pour ne pas pécher, une grâce toute-puissante pour sortir enfin du péché.

L'autorité de l'Église en cette matière

Le R. P. Bainvel ajoute ces réflexions, qui peuvent avoir leur intérêt pratique et dissiper des hésitations :

Du fait qu'elle a béatifié Marguerite-Marie, et qu'elle se prépare à la canoniser ; du fait que l'examen des écrits n'a pas arrêté le procès canonique, et que les autorités ecclésiastiques laissent prêcher la « grande promesse » ; du fait enfin qu'ici la sainteté de la personne implique pratiquement la réalité de sa mission, on peut induire légitimement : 1° que dans la pensée de l'Eglise une telle promesse n'a rien de contraire à la foi ni aux mœurs ; 2° qu'il n'est pas imprudent ni téméraire d'y croire et d'y faire appel pour pousser à la pratique des neuf vendredis.

(1) *Lettres inédites*, II, pp. 87-91 ; revu sur G., CXXXI, 526-529.
(2) *Lettres inédites*, III, p. 128 ; revu sur G., 553.
(3) Le texte est emprunté à Croiset, *Abrégé*, p. 57.
(4) *Ibidem*.
(5) En 1882, un catholique américain a fait traduire ce recueil en 200 langues environ, et l'a fait imprimer sur une gracieuse image du Sacré-Cœur qu'il a répandue à profusion dans toutes les parties du monde.

(1) R. P. Bainvel, *la Dévotion au Sacré Cœur de Jésus*, pp. 74-75.
(2) Lettre LXXXII (LXXXIII), t. II, p. 159 (195) ; G., LXXXVII, 397.

LA BIENHEUREUSE LOUISE DE MARILLAC

fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité

A l'occasion de la béatification de la Vénérable Louise de Marillac, nous sommes heureux de recueillir en nos colonnes cette brève notice biographique, éditée à la Maison de la Bonne Presse par les soins de la Congrégation des Filles de la Charité.

Son enfance — Saint Vincent de Paul lui prédit sa mission providentielle

Louise de Marillac était née à Paris, le 12 du mois d'août 1591. Toute jeune encore, elle eut la douleur de perdre sa mère. Son père, Louis de Marillac, seigneur de Ferrières, lui fit donner une éducation très soignée et très chrétienne qui la prépara à sa mission providentielle.

Elle s'était déjà vouée à la pratique d'une vie toute charitable, lorsqu'un jour saint Vincent de Paul, apprenant qu'elle avait visité, à Paris, un malade atteint de la peste, lui écrivit : « Ne craignez point, Mademoiselle ; Dieu veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. »

Ces paroles prophétiques eurent leur visible réalisation par le développement prodigieux de la Compagnie des Filles de la Charité, aujourd'hui répandue dans tout l'univers, Compagnie fondée par Louise de Marillac, de concert avec saint Vincent de Paul et sous sa conduite, comme un peu auparavant sainte Jeanne de Chantal avait, sous la conduite de saint François de Sales, établi l'Ordre de la Visitation.

Son mariage — Prémices de sa vie de charité Son veuvage

Louise de Marillac avait reçu la brillante et forte instruction qu'on donnait au XVIIe siècle. Son père lui apprit le latin et la philosophie. Elle cultivait les arts, et l'on conserve quelques tableaux de piété peints de sa main : « Elle n'eût su en faire d'autres », écrit son historien.

Le ciel, qui la destinait à l'assistance des pauvres, l'unit à une famille qui faisait une profession particulière d'exercer la charité. Il lui donna pour époux Antoine Le Gras, né à Montferrand, en Auvergne, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis, dont la famille, connue par l'amour des malheureux, avait fondé un hôpital dans la ville du Puy. Louise de Marillac avait alors vingt-deux ans, et c'est dans l'église de Saint-Gervais, à Paris, qu'elle reçut la bénédiction nuptiale, au mois de février 1613.

Ce fut sous la conduite du P. Honoré de Champigny, Capucin, puis sous celle de Mgr Camus, l'illustre évêque de Belley, l'intime ami de saint François de Sales, qu'elle se forma à la pratique des exercices spirituels, dont elle faisait ses délices.

« Je suis consolé, lui écrivait l'évêque de Belley, que les exercices du recueillement et les retraites spirituelles vous soient si utiles et si savoureux. »

Dieu, sans doute, la préparait par là au rôle qui lui était destiné ; plus tard, en effet, on vit les plus grandes dames de Paris venir à la maison des Filles de la Charité, y faire auprès d'elle leur retraite spirituelle et s'aider de ses conseils et de son expérience.

Dieu la rendit mère d'un fils qui, plus tard, fut pourvu d'un emploi à la Cour des monnaies, et qui pratiqua les vertus d'une vie très chrétienne. Son mari fut emporté par la mort après quelques années de mariage, au mois de décembre 1625. Modèle de la femme forte, Louise de Marillac ne chercha alors d'appui qu'en Dieu ; en cette circonstance, elle se confessa et communia, non seulement pour se fortifier par la présence de Notre-Seigneur, mais pour se consacrer à lui comme à son unique Epoux.

C'est alors que son directeur, l'évêque de Belley, qui la voyait dans le dessein de se donner tout entière aux œuvres de piété, ne pensa qu'à l'y affermir. Ne pouvant lui-même faire de longs séjours à Paris, il crut ne la pouvoir confier à un guide plus sage que Vincent de Paul, dont saint François de Sales, son ami, lui avait donné la plus haute et la plus juste idée.

Ovations à Beauvais — Epreuves à Châlons Les Confréries de charité

Saint Vincent de Paul établissait par lui-même ou par ses missionnaires des confréries de charité dans les paroisses où se donnaient les missions. C'étaient de pieuses associations de femmes chrétiennes qui se dévouaient pour visiter et soigner les malades de la paroisse. Il fallait entretenir leur zèle, parfois le ressusciter ; Vincent de Paul chargea de cette mission Louise de Marillac. Elle s'y livra avec un dévouement sans bornes ; elle profitait souvent de cette visite pour créer, à côté de la confrérie, une autre œuvre importante, celle des petites écoles pour les enfants du peuple.

De nombreuses paroisses des environs de Paris et des diocèses voisins furent ainsi visitées par Louise de Marillac. A son arrivée à Beauvais, elle reçut une sorte d'ovation, mais elle reporta les louanges à Dieu. C'est dans cette occasion que son sage directeur, saint Vincent, qui la soutenait dans ses consolations comme dans ses épreuves, lui écrivit : « Il faut faire comme l'abeille, qui compose son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe que de celle qui tombe sur la rose. » Les hommes voulaient assister aux entretiens de cette femme forte ; comme on leur dit que les femmes seules y étaient admises, plusieurs se cachèrent dans la chambre où elle parlait, afin de pouvoir l'entendre. La confrérie fut établie dans les dix-huit paroisses de Beauvais.

Au moment du départ de Louise de Marillac, on voulut lui faire cortège, et la population l'accompagna sur la route de ses bénédictions et de ses hommages. Un enfant tomba sous la roue d'une voiture ; au milieu de l'anxiété générale, la servante de Dieu fit quelques prières, et l'on vit aussitôt cet enfant se lever sans blessure et marcher avec une entière liberté.

En d'autres endroits, elle trouvait des contradictions : l'évêque de Châlons, entendant parler pour la première fois de ces innovations charitables, s'en émut et laissa savoir ses impressions défavorables. « Dites-lui simplement ce que vous faites, écrivit alors saint Vincent à sa fille spirituelle : offrez de retrancher de votre procédé ce qui lui déplaira et de tout quitter s'il le juge à propos. C'est là l'esprit de Dieu, je ne trouve de bénédiction qu'en cela. » Ce fut ce dernier cas qui se réalisa ; Louise de Marillac renonça à ses saintes entreprises plutôt que de contrarier le prélat.

Un autre jour, le curé de Villepreux s'étant opposé, lui aussi, à l'établissement que Louise de Marillac voulait faire en cette paroisse ; « Cédez, lui écrivit Vincent de Paul ; un seul acte de soumission est

comme un beau diamant qui vaut mieux qu'une montagne de pierres, c'est-à-dire d'actes faits par votre propre volonté. » Bientôt, le curé revint à d'autres sentiments et lui laissa toute liberté d'organiser la confrérie de la charité et les écoles.

Fondation des Filles de la Charité

Louise de Marillac était mêlée à toutes les œuvres charitables qu'entreprenait Vincent de Paul. Les plus grandes dames de Paris s'étaient unies en associations pour visiter les malades des hôpitaux et les pauvres de la ville ; mais c'était une tâche considérable, et l'on remarquait bien des inégalités dans leur assiduité. Il fallait des filles dévouées qui, par amour de Dieu, voulussent se consacrer entièrement à ce ministère.

Vincent de Paul trouva une de ces âmes d'élite dans une de ses missions de Villepreux. Il mit cette première Fille de la Charité sous la conduite de Louise de Marillac, « qui n'était jamais lasse de bien faire », comme il s'exprime lui-même : après celle-là, il lui en confia deux, puis un grand nombre, pour qu'elle les formât au soin des malades et à la vie spirituelle : c'était vers 1633. Louise de Marillac donnait elle-même l'exemple. Le 25 mars 1634, elle se consacra par vœu au service des pauvres. Depuis lors, c'est à cette date, en la fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, que les Filles de la Charité, en souvenir de l'acte de leur pieuse fondatrice, renouvellent chaque année les vœux qui les lient à Dieu et aux malheureux.

Vincent de Paul leur traça des règles où, avec une confiance que la suite n'a pas démentie, il plaça toutes les autres vertus sous la garde de la charité. Il donnait à ses filles « pour monastère la maison des malades, pour cloître les rues de la ville, pour clôture l'obéissance, pour grille la crainte de Dieu, pour voile la sainte modestie ». Cette parole de l'Apôtre : « La charité de Jésus-Christ nous presse », fut leur devise ; leurs œuvres prirent bientôt une admirable extension. Forcée un instant de se disperser par l'orage de la Révolution, leur communauté se reforma peu après. Elle est plus florissante encore qu'auparavant.

Travaux incessants — Elle ne vit que par miracle

Avec une santé délicate, Louise de Marillac suffisait à des œuvres sans nombre. Par sa vie de labeur sans trêve, elle était vraiment, comme s'exprimait saint Vincent de Paul, « meurtrière d'elle-même ». Lorsqu'elle succomba, le Saint dit aux Filles de la Charité qu'il y avait vingt ans qu'elle ne vivait que par miracle.

« La charité de Jésus-Christ qui les pressait » poussait ses filles partout où il y avait des misères à soulager : elle-même les y conduisait ou allait les visiter. Angers fut la première maison qu'elles acceptèrent loin de Paris.

Peu après, elle alla les installer à Nantes, où elles provoquèrent immédiatement l'admiration. Elle écrivait à cette occasion : « Toutes les dames de la ville prirent la peine de venir nous visiter. Dès le lendemain de notre arrivée, nos Sœurs se mirent à travailler avec un grand zèle, et en peu de jours il se trouva un tel changement à l'hôpital que le monde prenait plaisir à y venir. Il y avait aux repas des pauvres une telle affluence qu'on ne pouvait presque approcher des tables ni des lits des malades. »

A Paris, le rapprochement des armées amena l'accroissement de la misère, en 1652. Louise de Marillac pourvut au soulagement de 14 000 personnes pendant six mois : chaque jour, dans les divers quartiers de la ville, ses filles distribuaient à ces pauvres de quoi entretenir leur vie. Aux environs de la ville, elle les envoyait panser les pestiférés. Calais était assiégé, elle y envoya des Sœurs pour soigner les soldats : les deux premières succombèrent peu de jours après leur arrivée ; aussitôt vingt autres se présentèrent pour les remplacer.

Les Filles de la Charité, appelées dès lors par Marie de Gonzague, reine de Pologne, avaient pénétré dans ce pays. Après avoir soigné les blessés dans les camps et les pestiférés à Varsovie, elles ouvrirent dans cette dernière ville une maison pour recueillir les orphelins et abriter les gens sans asile. Rien n'effrayait Louise de Marillac pour ses filles ; ayant à en envoyer quelques-unes pour le soin des galériens, après leur avoir recommandé la modestie et la douceur parmi les malheureux habitants des bagnes, elle leur disait de ne pas craindre, et que Dieu les garderait comme il fit des trois enfants dans la fournaise ardente, puisque c'était par charité et par obéissance qu'elles entreprenaient cet emploi. C'était là sa grande théorie.

Amour de l'Eglise
Le Pape, lieutenant de Jésus-Christ

Louise de Marillac aimait Jésus-Christ dans les pauvres, elle l'aimait aussi dans l'Eglise, où il vit dans l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs et dans la puissance surnaturelle des prêtres. Pleine d'amour pour le Souverain Pontife, qu'elle appelait « le Père saint des chrétiens et le vrai lieutenant de Jésus-Christ », elle faisait souvent solliciter sa bénédiction.

La foi de Pierre était sa foi. Elle rompit ses rapports avec son amie la duchesse de Liancourt parce que celle-ci s'était laissé attirer vers l'hérésie janséniste et ne s'en voulait pas déprendre. Une autre fois, elle retira les Sœurs d'un établissement — c'était à Chars — parce que le curé était imbu des doctrines de la secte janséniste et qu'elle craignait que ces idées ne vinssent à déteindre sur ses filles.

Sa piété allait s'alimenter aux pèlerinages, notamment à Montmartre, afin d'honorer saint Denis, pour qui elle avait une spéciale dévotion. Dans une de ses méditations pour la fête de ce grand Saint, elle a écrit ces paroles : « Obtenez pour ce peuple que votre sang acquit à Jésus-Christ, que cette montagne encore fumante, attire la flamme de l'amour sacré ; embrasez les cœurs », comme si elle eût prophétisé l'œuvre de zèle et d'amour qui devait rayonner au sommet de Montmartre au XIX[e] siècle.

Les pauvres, « nos seigneurs et nos maîtres »

Bossuet écrivit un de ses plus beaux discours sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise de Dieu. Inspirée par sa charité, comme Bossuet l'était par son génie, Louise de Marillac exposait la même doctrine aux Filles de la Charité qu'elle formait. L'ancien coutumier de la communauté dit : « Mademoiselle — c'est le titre qu'on lui avait gardé parmi ses filles — avait tant de respect et de dévotion pour les pauvres que, dès le commencement de l'établissement de la Charité, elle a recommandé à ses filles de les servir avec une grande charité et humilité, les regardant comme leurs seigneurs et leurs maîtres ; pour cet effet, elle voulait qu'on leur destinât le premier morceau de pain que l'on coupait pour le déjeuner et le premier potage que l'on servait pour le dîner. »

Elle les soignait de ses mains, comme elle fit un jour en particulier pour un pestiféré, œuvre dont saint Vincent la félicita. Elle lavait les pieds des

pauvres prisonniers. Visitant les villages, elle y faisait l'école pour dresser à cet emploi les maîtresses qu'elle y laissait. Dans ces rencontres, elle vivait souvent très pauvrement, jusqu'à coucher par terre, sur un peu de paille, avec la Sœur qui l'accompagnait. Plus d'une fois, elle tomba malade de privations et de fatigues.

Louise de Marillac renonce au supériorat, mais elle est établie par saint Vincent supérieure à vie

Le 8 août 1655, Vincent de Paul promulgua les statuts de la Compagnie des Filles de la Charité, en présence des Sœurs réunies pour une de leurs conférences habituelles.

« Le premier article de vos statuts, dit-il, établit donc que la Compagnie sera composée de veuves et de filles qui éliront l'une d'entre elles pour être leur supérieure pendant trois ans ; que cette même supérieure pourra encore être continuée pendant trois autres années consécutives, mais non plus. Ceci, bien entendu, ajouta le Saint, n'aura lieu qu'après le décès de Mademoiselle. »

A ces mots, Louise de Marillac se jeta à genoux et supplia saint Vincent de ne pas suspendre l'application de la règle et de la décharger d'un emploi dont elle s'estimait indigne. Mais le Saint s'empressa de la faire rasseoir, et, se refusant absolument d'entrer dans ses sentiments, il exprima le désir que Dieu la laissât à ses filles encore de longues années. « Il conserve ordinairement, ajouta-t-il, par des moyens extraordinaires ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses œuvres... »

La mort — « Nous nous retrouverons au ciel »

Au mois de mars 1660, Louise de Marillac sentait que son exil ici-bas allait finir. La suprême consolation qu'elle avait demandée à Dieu depuis un grand nombre d'années était d'être assistée à ce dernier moment par le père et le guide de son âme, Vincent de Paul. Dieu l'en priva. Vincent de Paul était âgé de quatre-vingt-cinq ans : il allait succomber luimême quelques mois plus tard, et il dut se contenter d'envoyer à sa fille mourante sa bénédiction. Il lui fit dire ces paroles de rendez-vous, sublimes dans leur simplicité : « Mademoiselle, vous allez devant ; j'ai l'espoir, avant peu, de vous revoir au ciel. »

Elle communia des mains du curé de Saint-Laurent, qui l'assistait. Celui-ci l'engagea à donner encore une fois sa bénédiction à ses filles. Elle y consentit : « Mes chères Sœurs, leur dit-elle, résumant en cet instant solennel ce qui avait été la passion de toute sa vie et le vœu suprême de son cœur, je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction, et je le prie de vous faire la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir de la manière qu'il demande de vous : ayez bien soin du service des pauvres et surtout vivez bien ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre-Seigneur, et priez bien la Sainte Vierge qu'elle soit votre unique Mère. » Elle ajouta qu'elle mourait dans une haute estime de leur vocation et que, vécût-elle cent ans, elle ne saurait leur demander autre chose que d'y être fidèles.

Un prêtre de la Mission tenait à son chevet la place de Vincent de Paul et ne la quittait pas. Il lui appliqua l'indulgence de la bonne mort. Vers les 11 heures, elle fit baisser les rideaux comme pour se recueillir et depuis lors ne parla plus. Un demi-quart d'heure après, elle rendait doucement son âme à Dieu. On était au lundi 15 mars 1660. Le curé de Saint-Laurent, sa paroisse, auquel elle avait fait une confession générale, était présent. Il ne put s'empêcher de s'écrier dans son admiration : « Oh ! la belle âme qui emporte avec elle la grâce de son baptême ! »...

[Cf. *Questions Actuelles*, t. III, pp. 481-482 : Décret sur l'héroïcité des vertus dans la cause de béatification de la V. Louise de Marillac, 19 juill. 1911.]

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Un accord secret entre la Grande-Bretagne et la Turquie

De M. François Coppola dans *L'Idea Nazionale* de Rome (24 et 28. 4. 20) :

En décembre dernier — cette information est absolument et indubitablement certaine — le sultan Mahomet VI tint à un grand personnage ottoman le discours suivant : « Mon cher, je suis profondément navré ! Je désespère du salut de la Turquie. Par suite de la démission de mon beau-frère (le Grand-Vizir Damad Ferid), qui AVAIT CONCLU UN ACCORD DIRECT AVEC LES ANGLAIS, ceux-ci m'ont fait savoir que, malgré tout, ils s'engageaient à respecter ma situation personnelle de souverain turc et de chef religieux des musulmans... Mais à quel prix ? Ils m'ont fait dire que je devais avoir confiance en eux et qu'ils CHASSERAIENT DU SOL TURC LES ITALIENS, LES GRECS ET MÊME AU BESOIN LES FRANÇAIS. En échange, ils veulent conserver NON SEULEMENT LES DÉTROITS, MAIS AUSSI, SOUS UN PRÉTEXTE QUELCONQUE, NOTRE CHÈRE CAPITALE. »

Clauses de cet accord

Or, quel était l' « accord direct » conclu par Damad Ferid avec les Anglais — presque sûrement durant son dernier ministère ? Le voici :

1. L'Angleterre garantit l'indépendance et l'intégrité de la Turquie dans ses frontières naturelles.

2. Constantinople restera la capitale de la Turquie ; mais les Détroits seront placés entièrement et directement sous le contrôle anglais.

3. La Turquie ne s'opposera point à l'indépendance du Kurdistan.

4. La Turquie prêtera à l'Angleterre tout le concours possible, soit par des moyens matériels, soit en se servant de l'influence du califat, pour consolider la position britannique en Syrie (*que les Français lisent bien ceci :* EN SYRIE), en Mésopotamie et aussi dans les autres parties de l'Empire britannique habitées par des musulmans.

5. Pour réprimer le mouvement nationaliste en Turquie, on y établira un régime semi-constitutionnel — Chambre simplement consultative. Au cas où ce changement politique produirait des troubles, l'Angleterre s'engage à prêter son appui pour rétablir l'ordre.

6. La Turquie cède définitivement à l'Angleterre tous ses droits sur l'Egypte et sur Chypre.

7. La convention présente a un caractère

officieux et oblige l'Angleterre à aider la Turquie dans la Conférence pour la paix.

8. Après la conclusion de la paix, la Turquie s'engage à conclure avec l'Angleterre une nouvelle convention sur les bases de l'article 4 de la convention présente.

L'impérialisme britannique et l'histoire de la paix turque

Est-ce assez clair? C'est ainsi qu'on peut reconstruire la VÉRITABLE histoire de la paix turque, à laquelle la France et l'Italie s'imaginaient et s'imaginent encore participer.

Dès les premier jours, les objectifs de la politique britannique sont bien précis et bien déterminés : s'emparer de la domination de toute la partie arabe de l'Empire ottoman et de l'Asie comprise entre le golfe Persique et l'Inde, ce qui porterait l'Empire hindou de l'Angleterre jusque sur les rives de la Méditerranée et de la mer Rouge; élever entre ce monde arabo-touranien et ce qui reste de la Turquie une barrière de petits Etats vassaux (Républiques du Caucase, Arménie, Kurdistan indépendant), épuiser et contrôler directement et indirectement (au moyen de la Grèce) ce qui reste de la Turquie, pour écraser dans l'œuf toute tentative éventuelle de redressement ottoman; s'emparer des Détroits pour s'assurer du contrôle de la mer Noire, pour fermer à une Russie restaurée la voie de la Méditerranée, pour avoir en mains la troisième aussi des portes de la Méditerranée et la dominer de façon absolue; disposer absolument du calife, soit pour pouvoir étouffer à temps une insurrection panislamique et antianglaise que l'on prévoit, soit pour s'en faire un instrument de domination spirituelle sur tout le monde musulman.

Cette politique s'achemine vers son but systématiquement et en droite ligne, à travers des crises et des contradictions purement apparentes, destinées seulement à leurrer la France, l'Italie et même l'Amérique, et à en faire alternativement les instruments du succès britannique.

Première phase : la Conférence en est encore au dessein du « démembrement ». L'hypothèque russe est automatiquement annulée; l'hypothèque américaine est abolie; en dépit des traités, l'hypothèque française a été éludée par l'invention de l'émir Faïçal; l'hypothèque italienne a été également éludée, en dépit des traités, par l'invention du « droit national » de Venizelos; l'Angleterre a fait « l'accord » avec la Perse et la répression dans l'Afghanistan.

Seconde phase : l'occupation grecque de Smyrne, avec les massacres et les pillages qui en sont la conséquence, excitent un mécontentement dangereux parmi les musulmans de l'Inde; lord Montaigu, alarmé, accourt à Londres; l'Angleterre décide alors d'adopter une méthode qui soit, en apparence, moins violemment hostile aux Turcs et fait l'accord avec son domestique Damad Ferid, alors Grand-Vizir.

Troisième phase : la réaction nationaliste prévaut en Turquie; Mustapha Kemal, à la tête de forces considérables, est maître de toute l'Anatolie intérieure; Enver Pacha opère en Turkestan une conjonction politique et bientôt même militaire avec les Bolchevistes qui descendent le long de la mer Caspienne ; un autre accord se conclut entre les nationalistes turcs et Faïçal d'une part, qui s'est proclamé roi de Syrie, et d'autre part le frère de Faïçal — qui s'est improvisé roi de l'Irak; — à Constantinople, le Parlement unioniste et nationaliste a renversé le gouvernement de Damad Ferid, domestique de Londres. Et alors l'Angleterre a de nouveau recours à la manière forte; elle s'emporte ouvertement ; elle imagine le prétexte des « massacres arméniens » et la croisade du clergé anglais et américain; elle écarte dédaigneusement les réserves timides qu'osent formuler la France et l'Italie ; elle refait de l'hellénophilie à outrance; elle décide, elle impose, elle réalise — avec la complicité forcée de ces deux pays, ses infortunés compères — l' « expédition disciplinaire » pour sa conquête de Constantinople. Et là, elle réprime et elle opprime, tandis qu'à Londres et à San-Remo elle impose aux Alliés SON traité de paix, auquel elle n'admet ni ne permet que l'on apporte quelques modifications que ce soit.

Quatrième phase : celle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui; les baïonnettes anglaises ont remis à nouveau le pouvoir aux mains de Damad Ferid, le domestique de l'Angleterre, celui qui signa l'accord de l'an dernier et qui, cette année, est disposé à signer n'importe quelle paix ; et, d'autre part, les experts militaires affirment que, pour imposer le traité à toute la Turquie, à la VRAIE Turquie, qui n'est plus Constantinople, il faudrait au moins QUATRE CENT MILLE HOMMES.

Qui les fournira ? Venizelos s'offre; mais il est prudent de ne pas se fier à lui. Et alors l'Angleterre commence à se dire que, pour l'instant, elle pourrait fort bien se contenter de la domination du monde arabe et de celle sur Constantinople et les Détroits. L'on pourra dompter, pour l'instant, au moyen du bloc économique, l'Anatolie moins accommodante.

En attendant, la France — qui craint trop d'irriter l'Angleterre, dont elle a trop besoin dans sa lutte contre l'éternel cauchemar rhénan — acquiesce en silence. Et, bien qu'il ait les meilleures intentions, le gouvernement italien n'ose point, le pauvre petit, résister seul!

. . . .

L'humiliation turque et les craintes anglaises

La nouvelle phase de la paix « turque » commence aujourd'hui. Le Traité est défini dans ses lignes principales, sauf à régler encore quelques questions de détail. On sait en quoi il consiste! Tel qu'il est, il n'équivaut pratiquement à rien de moins qu'à la suppression de la Turquie et à la décapitation du monde musulman, ainsi qu'à la réalisation complète de l'hégémonie directe et indirecte — par l'intermédiaire de son vassal grec — de l'Angleterre sur l'Asie et la Méditerranée. Cette paix inflige en outre aux Turcs — à ces Turcs auxquels il ne reste plus de respirable que « l'air de Constantinople » (comme l'a dit M. Veniselos avec une ironie délicate de nouveau riche balkanique) — l'outrage insupportable de la domination de ces Grecs qui excitent, depuis des siècles, par leur lâcheté d'usuriers et de proxénètes, le mépris et le dégoût héréditaire de tout honnête Ottoman. Elle impose aussi à l'Islam le sacrilège non moins intolérable de la captivité effective du calife, qui annule en les profanant le caractère sacré et l'autorité religieuse de celui-ci.

Tel est donc le Traité, mais que vaut-il au point de vue pratique? En premier lieu, il doit être accepté et signé par la Turquie. Qui le signera? « Il n'est pas possible, me disait hier Ghalib Kemal, naguère président de la Commission d'armistice et

aujourd'hui délégué turc officieux auprès du gouvernement italien, qu'il existe en Turquie un homme assez vil pour apposer sa propre signature sur cette infamante condamnation à mort. » Toutefois, Damad Ferid a déjà donné tellement de preuves de lâcheté servile qu'il pourrait bien donner celle-ci encore. Mais que représente aujourd'hui Damad Ferid? Rien d'autre que le « Bakchich » (1) anglais, sa pusillanimité personnelle et peut-être la servitude forcée du sultan. Il ne représente rien d'autre. Là où finit le cercle des baïonnettes anglaises finit aussi toute apparence de son pouvoir. Ni la Thrace ni l'Asie Mineure, où Mustapha Kemal a déjà constitué son nouveau gouvernement, ne lui accordent la moindre autorité. L'autorité du sultan lui-même est suspendue; car, d'après la loi musulmane, l'autorité et la souveraineté du calife sont inséparables de la plénitude effective de sa liberté et de sa puissance.

En outre, même signé, le Traité n'aurait aucune valeur s'il n'était pas ratifié par le Parlement ottoman. Mais de quel Parlement est-il question? L'ancien n'existe plus; il a été dissous, et la majorité de ses membres — unionistes et nationalistes — est, par le fait de l'implacable répression anglaise, en prison ou en fuite. On nommera donc un nouveau Parlement? Mais où, quand et comment? Sauf pour les huit, dix ou quinze députés de Constantinople, qui donc, en dehors du rayon de tir de la flotte anglaise, organisera ou fera les élections?

Même en laissant de côté son parachèvement juridique, par qui, comment, où et quand un pareil traité pourrait-il être exécuté? Certainement pas par les Turcs.

L'Entente, malgré la résistance isolée de l'Italie, leur a lancé un défi mortel : les Turcs de Thrace et d'Asie sont unanimes à déclarer qu'ils relèvent ce défi et qu'ils se battront jusqu'à la dernière goutte de sang.

Faudra-t-il donc employer la force? Les techniciens militaires — y compris les Anglais — affirment qu'il n'y faut pas moins de 400 000 hommes. Qui les fournira? L'Angleterre ne peut employer, pour une telle besogne, ses troupes musulmanes habituelles; la France n'est pas en état de donner des contingents importants. L'Italie a déclaré, par la bouche de son président du Conseil, qu'elle refusait de donner un seul homme.

Les domestiques grecs de l'Angleterre

Et voici que M. Veniselos, se souvenant tout à coup des formidables vertus guerrières de son peuple, s'avance pour faire des propositions. Malheureusement, M. Venizelos ne peut donner que 100 et au maximum 150 000 hommes! C'est peu, et d'ailleurs ce chiffre n'est même pas assuré. Le peuple grec commence en effet à en avoir assez d'une mobilisation indéfinie, surtout quand il s'agit de commencer à faire la guerre sérieusement. Et, comme l'annonçaient, avec un optimisme évidemment hyperbolique, des informations parvenues ici l'autre jour à une délégation étrangère, il semble que l'esprit belliqueux des Grecs diminue avec rapidité. J'oubliais que les Arméniens offrent eux-mêmes une armée que l'on évalue à San-Remo à 40 000 hommes, mais je crois que nous sommes tous d'accord pour estimer qu'il vaut mieux ne pas en parler. Donc, les 400 000 hommes nécessaires pour dompter la résistance turque seule ne peuvent encore se découvrir nulle part, même à l'état d'hypothèse.

(1) Pourboire.

Mais on ne se heurterait pas seulement à la résistance turque. L'atteinte violente et ouverte portée à la liberté du calife, l'humiliation infligée à son prestige, la mutilation imposée à son Empire, sont en train de susciter rapidement, d'entraîner, autour de la résistance désespérée des Turcs, la résistance solidaire de tout l'Islam, sans compter l'Egypte, où la révolte nationale antianglaise continue avec une résolution désespérée. Les Kurdes renoncent à l'autonomie *made in England* et font cause commune avec les Turcs; et l'état d'âme des Tartares de l'Azerbeïdjan n'est pas très différent. Faïçal lui-même — créature de l'Angleterre, — roi de la Syrie indépendante, et son frère Abdullah, roi de l'Irak, ont été entraînés, un peu par leur ambition, un peu par leur éducation traditionnelle et religieuse, et beaucoup par la volonté irrésistible de leurs peuples, à s'allier avec les Turcs dans la guerre sainte. A tel point que l'Angleterre se trouve déjà, dans l'Irak précisément, aux prises avec une révolte dont on ne parle pas, mais qui ne doit pas êre négligeable si l'on a pu même affirmer ces jours derniers que les troupes anglaises avaient dû évacuer Bagdad.

Dans le Turkestan, Enver Pacha prépare la guerre, et d'un côté il tend la main à Mustapha Kemal, tandis que de l'autre il travaille à soulever l'Afghanistan, alors que, pour dompter l'Afghanistan, l'Angleterre eut besoin, l'an dernier, d'une armée de 260 000 hommes.

Ce n'est pas tout. La fermentation menaçante des 90 millions de musulmans hindous ne sera qu'exaspérée par l'annonce du traité, et cette fois les bouddhistes se déclarent, eux aussi, solidaires des musulmans.

Enfin le désespoir peut amener les Turcs à accepter les offres d'alliance offensive des bolchevistes, qui sont déjà sur le point d'envahir et de submerger la nouvelle république géorgienne.

La « paix turque » décidée à San-Remo menace donc de se résoudre en une guerre énorme et désespérée qui ne mettrait plus seulement un Etat aux prises avec un autre Etat, mais tout un monde religieux avec un autre monde religieux, une civilisation avec une autre, un continent avec un autre continent, enfin l'Asie avec l'Europe. Ce serait une guerre terrible d'extermination incalculable, de durée, d'extension et de conséquences impossibles à prévoir.

Et tout cela ne serait pas causé en premier lieu par les ambitions britanniques directes — car les Turcs auraient peut-être fini par s'incliner devant les prétentions de l'Empire britannique, qui grandit respecté, — mais à cause de l'outrage inqualifiable que l'Angleterre leur a fait en voulant leur imposer la domination de ses domestiques grecs, que les Turcs ne supporteront JAMAIS.

Cette chose n'est pas seulement absurde, elle est aussi moralement répugnante ; quand on songe que l'on s'est exposé à cette violence et à ce sacrifice avec une légèreté inqualifiable, pour donner, contre toute logique historique, à un peuple balkanique et peu belliqueux de deux millions d'hommes, qui n'a rien fait pour la mériter, la domination sur 7 ou 8 millions d'hommes d'autres nationalités et qui appartiennent, eux, à d'anciennes races guerrières! Pensons aussi que ceci a lieu dans le même temps que l'on refuse de donner à l'Italie victorieuse les enfants de son sang et les territoires auxquels elle a droit.

Il est bon cependant de le répéter parce qu'il semble que l'on élabore déjà à son sujet les falsi-

ications les plus impudentes; la SEULE parmi les grandes puissances qui ne porte aucune responsabilité de tout cela est l'Italie. La paix de San-Remo a été voulue et IMPOSÉE par Lloyd George. La France a toujours gardé un silence absolu et tenace : car elle est tout accaparée par son cauchemar rhénan. Elle a donné la peau de la Turquie pour avoir celle de l'Allemagne. Elle n'a pris la parole qu'au dernier moment, et non point pour défendre, mais bien pour aggraver la situation des Turcs lorsqu'il a été question de l'Arménie, des prétentions hyperboliques de laquelle elle a voulu, à son tour, se faire le champion comme l'Angleterre l'avait fait pour les prétentions grecques.

L'Italie seule, envers et contre tous, a défendu la cause politique, religieuse et surtout humaine, du peuple turc et du monde musulman.

C'est là l'unique vérité, que l'on ne doit ni falsifier, ni oublier.

Une appréciation allemande sur le sort de la Palestine tel qu'on l'a réglé à San-Remo

On lit dans les *Leipziger Neueste Nachrichten* (28. 4. 20):

Le véritable résultat de la Conférence de San-Remo est que LA FRANCE RENONCE A LA PALESTINE. La France catholique abandonne ses droits à la Terre Sainte, droits qu'elle avait si opiniâtrément défendus depuis les Croisades parmi toutes les fluctuations de sa destinée.

Et ces droits, elle les abandonne en faveur de la Puissance même qui, méthodiquement, a chassé la France de toutes ses positions d'outre-mer ayant une importance capitale, telles que la vallée de l'Ohio, le Saint-Laurent, les postes dans le Bengale, sur la route de Malacca, sur le canal de Suez.

Le protectorat sur la Palestine est la continuation directe de la politique par laquelle Disraeli a arraché des mains des Français le canal de Suez, qu'ils avaient construit. L'Angleterre, « qui ne visait à aucune conquête », n'a songé, depuis le début de la guerre, qu'à s'emparer du territoire reliant l'Egypte à l'Inde. — Hindenburg et Hœtzendorf ont conquis pour elle la Perse en abattant la puissance militaire russe. Pour la Mésopotamie, c'est l'Angleterre qui s'est donné elle-même la peine de la prendre. L'Arabie fut achetée et, avec l'aide arabe, la résistance germano-turque fut brisée en Palestine.

Les Français attachaient une importance très grande à participer à l'entrée à Jérusalem et à l'occupation de la ville. Cela ne leur a servi à rien. IL LEUR FAUT SE RETIRER DE LA PALESTINE ET RENONCER A DES DROITS VIEUX DE 700 ANS. Cela aussi fait partie de la politique de vengeance des Poincaré-Clemenceau-Millerand. En Syrie, quelques droits non encore définis leur seront reconnus, l'Angleterre peut le faire sans crainte. Une Palestine française eût été un coin enfoncé dans la langue de terre reliant l'Egypte à l'Inde; il a fallu alors en faire sortir les Français une fois pour toutes, et aucun égard pour l'Entente ne pouvait empêcher l'Angleterre de poursuivre son but, inexorablement.

Ainsi fut ajouté à San-Remo un chapitre final à la grande lutte mondiale entre la France et l'Angleterre, lutte datant de l'époque des Bourbons et des Bonaparte, et le prestige de la France dans le Proche Orient a reçu, sous le grand homme national qu'est Millerand, un coup comme il n'en avait plus reçu depuis qu'un autre homme national plus grand encore, Gambetta, par besoin de vengeance et par crainte de l'Allemagne, refusait de prendre part à l'occupation de l'Egypte.

On comprend pourquoi l'Angleterre, qui voulait arracher à la France une des parties les plus importantes du butin de la guerre, s'est montrée accommodante vis-à-vis de Millerand en ce qui concerne les affaires allemandes. Et probablement il lui aurait fallu payer plus cher encore le renoncement de la France à la Palestine, si l'Angleterre n'avait dû prendre en considération l'Italie, qu'elle peut si bien employer comme alliée méditerranéenne contre la France.

Les succès de Millerand, succès qu'il a dû payer par l'abandon de la Terre Sainte, restent donc hypothétiques. Il rapporte encore une fois l'assurance d'une union sacrée des Alliés et le droit de menacer l'Allemagne d'une nouvelle occupation de territoire, c'est-à-dire de la menacer de porter une nouvelle atteinte au traité de Versailles.

L'Allemagne prépare une nouvelle guerre

Impressions de catholiques hollandais

Le Dr GÉRARD BROM, secrétaire de l'Association des Etudiants catholiques néerlandais, écrit dans le quotidien catholique de Rotterdam le *Maasbode* (28. 4. 20) à propos d'une mission à Berlin dans le monde des Etudiants catholiques :

J'ai causé avec un étudiant qui fut au front pendant quatre ans et qui y fut grièvement blessé. Il a donc éprouvé toutes les misères de la guerre. Au lieu d'y avoir gagné des idées plus humaines, sa haine des Français était devenue si grande qu'il déclarait froidement et énergiquement : « Il y aura une nouvelle guerre (Ein Krieg wird kommen). » Il ajoutait : « Il faut d'abord nous remettre un peu de la défaite. » Et il murmurait : « Ah ! ces Français ! » avec une colère indicible.

L'opinion de cet étudiant est très violente, certes, mais, hélas ! nombreux sont ceux qui la partagent, sans l'exprimer aussi catégoriquement. La plupart des gens appartenant aux classes fortunées n'osent pas encore dire tout haut ce qu'ils pensent. La catastrophe imprévue par la plupart fut si terrible, la gêne matérielle est si grande encore pour eux qu'ils se contentent de souhaiter un peu de calme en attendant le temps où l'on reverra « la vieille Allemagne ». On est frappé du grand nombre de ceux qui souhaitent le rétablissement de la monarchie, considérée sans doute comme le meilleur moyen de ramener la tranquillité. Le peuple allemand est fatigué et épuisé par les continuelles privations corporelles. Mais il n'en est pas moins certain que, lorsqu'il pourra manger à sa faim le nombre des socialistes diminuera considérablement. Le ministre Giesberts, avec qui nous avons eu un entretien, n'en doutait pas un seul instant.

Terminons par une bonne nouvelle. Notre voyage à Berlin aura été des plus utiles au point de vue social. Nous avons hâté la réalisation de la grande idée : création d'un lien international entre les associations d'étudiants catholiques de tous les pays. Mais il est compréhensible que les circonstances actuelles ne rendent pas cette réalisation immédiate.

LE CLERGÉ ET L'ACTION SOCIALE

Lettre du cardinal Maurin contenant diverses décisions et directions

S. Em. le cardinal Maurin, *archevêque de Lyon, vient d'adresser à M. le chanoine Gailland, directeur des Œuvres dans le département du Rhône et l'arrondissement de Roanne, l'importante lettre ci-après.*

Cher Monsieur le Directeur,

Des conseillers théologiques pour les Syndicats chrétiens

L'Union régionale des Syndicats chrétiens du Sud-Est, tout en limitant son action conformément aux lois, aux intérêts économiques et industriels de ses adhérents, entend s'inspirer de la doctrine et de la morale catholique. Elle m'a, en conséquence, demandé de vouloir bien désigner des conseillers théologiques auxquels elle pourra s'adresser dans les cas difficiles et douteux.

M'empressant de déférer à ce désir, je viens de constituer un Conseil théologique dont je vous confie la présidence et qui sera composé des directeurs et sous-directeurs des Œuvres et de l'aumônier de la *Chronique Sociale*.

L'Eglise, à l'imitation de son divin Fondateur, s'est toujours intéressée à la cause des humbles et des petits, et l'on trouve dans son enseignement les principes de solution pour toutes les questions brûlantes qui agitent en ce moment le monde du travail. L'Encyclique *Rerum Novarum*, les *Motu Proprio* de Léon XIII et de Pie X et l'Encyclique *Singulari Quadam*, la toute récente lettre de S. S. le Pape Benoît XV à l'évêque de Bergame (1), sont des documents de la plus haute importance à la lumière desquels vous vous acquitterez avec tact et sûreté de votre nouvelle charge.

Interdiction aux catholiques d'adhérer à la C. G. T.

Il est une association puissante qui veut imposer sa tyrannie et tend au bouleversement social : la Confédération Générale du Travail, dont les principes sont directement opposés au droit naturel et à l'esprit évangélique. Aucun ouvrier catholique ne peut, en conscience, sinon dans des cas tout à fait exceptionnels, lui donner son adhésion. Elle prêche, en effet, la lutte des classes, vise à la dictature du prolétariat et viole toutes les règles de la justice, tandis que l'Eglise poursuit une œuvre d'harmonie, de paix et de féconde collaboration.

Retour de tendances précédemment condamnées

Vous vous appliquerez, cher Monsieur le Directeur, à orienter les classes laborieuses dans la voie du vrai syndicalisme chrétien et à les mettre en garde contre certaines tendances précédemment condamnées qui semblent vouloir revivre et ne manqueraient pas, quelque louables que pourraient être les intentions de ceux qui s'en inspirent, de créer un mouvement dangereux.

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 461-465.

Arbitrage — Participation aux bénéfices Enseignement professionnel

Entre autres questions fort délicates qui préoccupent les esprits, celles de l'arbitrage et de la participation aux bénéfices retiendront tout particulièrement votre attention. Sans nier le droit de grève, il faut en prévenir le plus possible les funestes effets et n'y avoir recours qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Quant à la participation aux bénéfices, les ouvriers, au moins dans l'état présent de l'industrie, ne paraissent pas y avoir un droit strict. Il n'en est pas moins bon de les faire concourir, par des primes et des gratifications, à la prospérité de l'entreprise.

Je vous remercie, cher Monsieur le Directeur, du concours intelligent et dévoué que vous me prêtez dans l'organisation de l'enseignement professionnel. J'associe à ce témoignage de reconnaissance les hommes éminents qui ont bien voulu répondre à mon appel et mettre au service d'une excellente cause leur haute valeur, leur bonne volonté et leurs ressources.

Agréez, cher Monsieur le Directeur, l'assurance de mon religieux et paternel dévouement.

† Louis-Joseph card. Maurin,
archevêque de Lyon.

[Mai 1920.]

INFORMATIONS ET CONTROVERSES

Les Syndicats, la C. G. T. et les catholiques

PRINCIPALES IDÉES ÉMISES AU CONGRÈS DE LA JEUNE-RÉPUBLIQUE

De l'*Ame Française* (1. 5. 20) :

Au cours des réunions d'étude si vivantes que les Ligueurs de la Jeune-République ont tenues à l'occasion de leur Congrès National, le problème syndical a été abordé et de nombreux orateurs ont exposé leurs conceptions.

Bien qu'aucune décision d'ensemble n'ait été adoptée — et une telle décision paraît difficile en raison de la diversité des circonstances de fait locales — il nous paraît intéressant de rendre compte de ces débats d'après le compte rendu qu'en a publié la Démocratie.

Le rapport sur le syndicalisme a été confié à Marcel Lagrue, qui, après avoir étudié l'avenir du salariat et s'être prononcé pour l'ascension progressive du prolétariat, étudie la situation actuelle du mouvement syndical.

« Il expose le travail de la C. G. T. et montre la portée de la création du Conseil économique (1) ; il indique que sous le nom, qui prête à des malen-

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 381-384.

ndus, de nationalisation, on entend souvent la transformation des entreprises à forme individualiste u capitaliste en entreprises gérées en vue de l'intérêt public par la collaboration des producteurs et es consommateurs (1). Le caractère révolutionnaire e la C. G. T. se transforme grâce au souci de réalisation des syndicalistes. A côté des Syndicats adhérents la C. G. T., il y en a d'autres. Certains sont indépendants de toute organisation nationale, tel le Syndicat des soieries créé à Lyon par E. Vignal. D'autres nt formé des Fédérations régionales (la Fédération es Syndicats indépendants d'Alsace-Lorraine, par xemple, qui demande l'usine constitutionnelle) ou les Confédérations nationales (telle que la Confédération Nationale du Travail, qui emploie parfois dans es attaques contre la C. G. T. un ton excessif, et a Confédération des Travailleurs chrétiens (2), qui a une activité sociale souvent intéressante et vigoureuse). Nos camarades sont répartis entre diverses espèces le Syndicats, cégétistes ou extra-cégétistes. Mais 'essentiel est qu'ils soient d'accord sur le terrain des dées syndicales, et tous les Syndicats doivent être eprésentés à la Chambre professionnelle.

» Au cours de la discussion qui est alors ouverte, . Tixier, d'Epernay, et l'abbé Urbain reprochent la C. G. T. ses tendances antichrétiennes.

» Célestin Roche, de Troyes, se prononce, au contraire, pour l'adhésion à la C. G. T., que ses statuts maintiennent à l'écart des discussions politiques et religieuses.

» Clovis Maurice l'appuie, rappelle une déclaration du secrétariat général de la C. G. T. : (« Nous ne devons pas oublier que les intérêts de la nation sont es nôtres ») et explique comment les jeunes-républicains de la Drôme adhérant à la C. G. T. ont su faire respecter leurs croyances ; lui-même est secrétaire général de son Syndicat, un autre de nos camarades est trésorier de la Bourse du Travail.

» Clévarec, de Tours, considère qu'il est dangereux de pousser à la C. G. T. des camarades qui n'auront peut-être pas la force suffisante pour ne pas se laisser absorber.

» Betmale, président d'une Amicale de fonctionnaires, rappelle l'attitude anticléricale qu'affecte parfois la C. G. T. (question de la reprise des rapports avec le Vatican) ; il expose son attitude dans la question des groupements de fonctionnaires et indique à quels résultats il est arrivé dans sa lutte contre l'adhésion à la C. G. T.

» Maurice Lacroix, au contraire, est partisan de l'adhésion des fonctionnaires, qui apporterait un renfort à ceux qui combattent le verbalisme révolutionnaire et réclament le respect des statuts ; professeur de lycée, il a voté pour l'entrée de sa Fédération dans la C. G. T.

» Etié, de Grenoble, demande des Syndicats non confessionnels, mais professionnels, démocratiques et respectueux des forces morales.

» Jacques Rodel, de Bordeaux, définit l'orientation que doit avoir, selon lui, l'action syndicale : les Syndicats doivent agir en faveur de l'intensification de la production, avec minimum de salaire et caisse de sursalaire familial, et en faveur de l'organisation démocratique du travail.

» A la fin de la séance, Marcel Lagrue dit son optimisme. Il espère pour demain des réalisations intéressantes. En ce qui concerne l'adhésion à la C. G. T. (dont il fait partie), il déclare qu'elle ne doit avoir lieu que dans les conditions d'indépendance politique et religieuse indiquées par Clovis Maurice. Il demande que l'on étudie dans les groupes de la *Jeune-République* les modalités de l'organisation du Sénat professionnel. »

En résumé, trois tendances se font jour parmi les ligueurs de la *Jeune-République*.

Les uns inclinent vers l'adhésion à la C. G. T. sous réserve de certaines garanties, et l'on ne saurait contester que dans les centres du moins où il n'existe actuellement aucun autre groupement et où il ne paraît pas possible d'en créer pour le moment, il ne paraisse grave pour les travailleurs de demeurer isolés.

Pourtant, n'est-il pas angoissant de penser que, même dans les régions où l'organisation cégétiste, sous l'influence de militants chrétiens, respecte la neutralité, l'adhésion à la C. G. T. contribue à favoriser la puissance d'un mouvement où, de plus en plus, les révolutionnaires apparaissent comme les maîtres ?

Les autres souhaitent la création d'un mouvement « strictement professionnel » dont il faut constater que les éléments sont, à l'heure actuelle, à peu près inexistants.

Enfin, un grand nombre de militants s'associent à l'hommage si justifié que Marc Sangnier rendait au Congrès de Nice à la Confédération française des Travailleurs chrétiens.

DIRECTIONS DONNÉES AU CONGRÈS DES CERCLES D'ÉTUDES DU DIOCÈSE DE PARIS

De l'*Ame Française* (1. 5. 20) :

Le Congrès des Cercles d'études du diocèse de Paris, qui s'est tenu le dimanche 18 avril, rue des Saints-Pères, sous la présidence de Mgr Roland-Gosselin, montre tout l'intérêt que l'on commence à porter dans les patronages aux questions syndicales.

Parmi les deux cents jeunes gens représentant une quarantaine de groupes, aucun qui ne montrât le plus vif intérêt aux questions débattues et n'en comprît l'importance primordiale.

Successivement : notre collaborateur Jean Lerolle, MM. Maugars et Plessonnet, des cercles de Sainte-Geneviève des Grandes-Carrières et de Saint-Ouen, montrent la rigoureuse nécessité pour un catholique de se syndiquer... Il est un fait : de plus en plus, les professions s'organisent ; ouvriers, employés, patrons, ingénieurs, sont irrémédiablement entraînés à s'unir pour mieux défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits. Une preuve irréfutable de ce besoin du monde actuel est l'extraordinaire ampleur que la C. G. T. a prise ces vingt-cinq dernières années. Cette organisation socialiste a des ramifications dans toutes les professions et sait imposer ses façons de voir et d'agir.

Quelle attitude devra donc avoir le catholique devant ce fait ?

D'aucuns disent : « Rentrons à la C. G. T. ; par notre valeur, imposons-nous à nos camarades, attirons leur confiance, et, petit à petit, faisons prévaloir nos doctrines d'ordre sur les principes révolutionnaires. »

Les efforts généreux de nos aînés, orientés dans ce sens, ont été vains, car ils se sont heurtés dans les Syndicats cégétistes — où ils pouvaient briller par leur compétence professionnelle — à une opposition totale et à une mauvaise volonté évidente parce que travailleurs catholiques, défenseurs de l'ordre, de la famille, de la patrie, de l'Eglise. L'épreuve est concluante.

(1) Cf., sur cette question, le manifeste de la C. G. T. et l'étude de M. Marriott, membre de la Chambre des Communes, reproduits dans la *D. C.*, t. 3, pp. 610-617.

(2) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 758-764.

Les directives épiscopales sont d'ailleurs très nettes à ce sujet : Mgr Roland-Gosselin le répétait ; il est défendu à un catholique d'entrer à la C. G. T., car c'est ajouter une énergie à une organisation condamnée par l'Eglise.

Un catholique ne doit pas non plus s'inscrire au Syndicat neutre. Un catholique ne peut pas être neutre. Il possède une doctrine qui le suit dans chaque acte de sa vie et lui donne une direction sûre dans tous les domaines de son activité. Il ne peut pas organiser sa vie de citoyen ou de professionnel en dehors de sa vie de chrétien ; celle-ci doit animer celle-là.

Pour un catholique, c'est un devoir d'une extrême importance de venir grossir les rangs des Syndicats chrétiens. Guidés par la doctrine sociale de l'Eglise, remise en relief par Léon XIII, ces Syndicats travaillent à donner la véritable solution aux problèmes sociaux en enseignant non la lutte des classes, mais leur fraternité, non un régime communiste libertaire, mais le respect de la liberté privée et la liberté du travail. Ces Syndicats, ayant des principes plus austères que ceux de la C. G. T., ont un recrutement bien moins nombreux et, par voie de conséquence, se voient un peu éclipsés par elle. D'autre part, jusqu'à présent, la masse des catholiques s'est trop tenue en dehors du mouvement syndical et n'a pas su apporter aux Syndicats chrétiens tout le concours et le dévouement qu'on était en droit d'attendre d'eux. Aussi, on ne saurait trop insister pour que chaque catholique entre dans les Syndicats chrétiens et vienne ajouter ainsi une force nouvelle à la seule organisation capable de contre-balancer l'influence cégétiste et d'organiser le monde d'après les principes catholiques.

Certains apôtres de l'idée chrétienne du Syndicat, trop fortement impressionnés par la lenteur des catholiques à venir prendre place dans la lutte et l'extrême rapidité que met la C. G. T. à se glisser partout et à prendre position sur tous les points stratégiques, demandent avec une grande ardeur l'élargissement des statuts des Syndicats chrétiens. Au lieu de n'admettre que ceux qui pratiquent effectivement toute la doctrine de l'Eglise, ceux qui sont « notoirement catholiques », ils proposent d'ouvrir largement les portes de nos Syndicats à tous ceux que la doctrine révolutionnaire écœure et qui sont partisans de l'ordre, sans s'inquiéter si ceux-ci sont des catholiques pratiquants. Ce point de vue est-il exact ? C'est ce qu'étudie M. Plessonnet dans le second rapport. Il est un raisonnement bien simple : si les catholiques sont en très petit nombre dans les Syndicats chrétiens, ils pourront bien, pendant quelque dix ou vingt ans, garder les principes et les directives catholiques, mais tôt ou tard ils seront submergés par ceux qui ne sont pas attachés à l'Eglise et verront leur Syndicat perdre peu à peu les idées initiales et finalement peut-être aller grossir les rangs de la C. G. T. Cette façon d'envisager la situation ne peut apporter un remède immédiat que pour préparer, plus sûrement l'échec du mouvement social catholique dans quelques années.

L'exemple du Parti Populaire Italien, que les partisans de l'élargissement des statuts ne manquent d'invoquer, n'est pas probant pour la France. Le parti catholique, en Italie, est fortement organisé, a un recrutement nombreux et des cadres éprouvés ; il peut donc sans crainte admettre tous ceux qui n'aiment pas la C. G. T. et veulent suivre la doctrine sociale catholique. Le parti social catholique est, en France, à l'état embryonnaire ; il convient de ne pas l'exposer à de trop rudes épreuves, mais de le fortifier le plus possible.

Jean Lerolle, en fin de séance, précise les idées émises dans le Congrès, les coordonne et insiste t[rès] fortement sur l'importance d'étudier dans nos cerc[les] d'études toutes les questions sociales et de travaill[er] activement à propager nos Syndicats chrétiens.

P. C.

Les Capucins et le rôle social du Tiers-Ord[re]

La Revue du Clergé français (15. 1. 20) *publié, de M. l'abbé* E. Lecanuet, *une étu[de] posthume sur « les Démocrates chrétiens [en] France sous Léon XIII », où on lit :*

Ce n'est pas seulement aux prêtres séculiers, ma[is] aux religieux, que Léon XIII répète : Allez [au] peuple ! « Si jamais le salut des Etats a reposé [en] grande partie sur le peuple, c'est bien à not[re] époque : voilà pourquoi il faut étudier de près [la] multitude, non seulement en proie si souvent à [la] misère et aux souffrances, mais encore environn[ée] de pièges et de dangers ; il faut l'aider avec amou[r] en l'instruisant, l'avertissant et la consolant ; c'e[st] le devoir de l'un et de l'autre ordre du clergé. » Léon XIII parle ainsi au Général des Frères Mineur[s]. Animé d'une profonde dévotion pour saint Franço[is] d'Assise, il a rêvé, dès le début de son pontificat, [de] renouveler le Tiers-Ordre franciscain, tombé à l'ét[at] de Confrérie pieuse, et de lui rendre le grand rô[le] social qu'il avait au moyen âge. Il voudrait voir l[es] confrères occupés non seulement de leur sanctific[a]tion personnelle, mais agissant au dehors, allan[t] au peuple, s'associant, fût-ce même à leur détrimen[t], à toutes les revendications qui ont pour but d'am[é]liorer le sort des déshérités et de mettre fin, dan[s] la mesure possible, à la misère, à la souffrance [et] à l'oppression.

Un certain nombre de religieux Franciscains, l[es] PP. Ferdinand, Jules et Edouard entre autres, s'effo[r]cent, avec le concours de MM. Harmel, Dehon et d[es] démocrates chrétiens, d'entrer dans les idées [de] Léon XIII. C'est au Val-des-Bois, en 1893, qu'i[ls] décident de marcher de l'avant. Leur organe e[st] l'excellente revue marseillaise *le XIXe Siècle*.

Aux Congrès annuels de l'Ordre à Paray-le-Monia[l], à Limoges, à Reims, la question est nettement pos[ée] et la lutte s'engage. Les Franciscains, en généra[l], sont pour l'action, les Capucins pour le *statu qu[o]*. Est-ce que la piété ne règne pas dans nos Frate[r]nités ? remarquent ceux-ci. Est-ce que l'Evangile n[e] suffit pas ? Qu'avons-nous besoin de devenir socio[logues] ? En somme, la majorité des Capucins e[st] rétrograde, demeure figée dans sa routine et refus[e] de marcher.

En vain, au Congrès de Nîmes, au mois d'aoû[t], les progressistes redoublent-ils d'énergie pour fai[re] prévaloir leurs idées ; en vain M. Lapeyre confond-[il] par sa logique vigoureuse ses contradicteurs, e[n] particulier le P. Prosper de Martigné ; en vain, [le] P. Pascal expose-t-il la merveilleuse organisation d[e] ses Fraternités, qui, à Roubaix, ont en grande part[ie] contribué à discréditer Jules Guesde et le socialisme[;] en vain Léon XIII continue-t-il d'encourager l[es] réformateurs et convoque-t-il, en 1899, un Congr[ès] du Tiers-Ordre à Rome, en son palais du Vatican.

Les réactionnaires dominent dans les Conseils d[es] quatre branches franciscaines : Conventuels, Capu[]cins, Franciscains et Tertiaires réguliers. To[ut] d'abord, ils font ajourner le Congrès projeté [...]

tiennent qu'il ne se réunisse point au Vatican, is au Palais de la Chancellerie. Là, S. Em. le carnal Vivès y Tuto, de l'Ordre des Capucins, présint d'honneur de l'assemblée, veille sévèrement à ce e « l'agitation brouillonne et tapageuse des démotes chrétiens », pour parler comme M. Barbier, puisse prévaloir. En dépit des efforts du chaine Dehon, le R. P. David Fleming déclare que le rs-Ordre n'est « ni une école de sociologie ni une ganisation destinée à promouvoir l'économie poliue ». Il continuera donc de végéter comme par le ssé, et le beau rêve de Léon XIII ne se réalisera nais.

Ces réflexions ont provoqué la réponse cirès du Ministre général de l'Ordre des Capuas (Revue du Clergé français, 15. 3. 20) :

Rome, le 15 février 1920.

Monsieur le Directeur
de la *Revue du Clergé Français*, Paris.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans son article intitulé *Les Démocrates chrétiens France sous Léon XIII*, paru dans la *Revue du rgé Français* le 15 janvier 1920 (t. CI, pp. 95-96), i le regret de rencontrer des allégations assez obligeantes sur l'Ordre des Capucins, et contre quelles j'ai le devoir de protester comme Ministre néral de l'Ordre.

L'article insinue que les Capucins se seraient mons peu empressés de suivre les directions données Tiers-Ordre par Léon XIII et leur prête, dans les ngrès du Tiers-Ordre qui se sont tenus à la fin siècle dernier, un conservatisme outré qui leur ait peu honneur. Il présente, en outre, le R. P. Prosper de Martigné et S. Em. le cardinal ès y Tuto sous un jour plutôt défavorable.

Qu'il me soit permis de mettre les choses au point. Dans les Congrès en question, où il s'agissait, en t, de mettre en œuvre les idées de Léon XIII, x tendances se manifestaient. Tous évidemment ient d'accord pour entrer vaillamment dans la e lumineuse tracée par le glorieux Pontife. Mais uns semblaient vouloir lancer le Tiers-Ordre dans mouvement social d'une manière trop exclusive, l'accaparer en quelque sorte au profit d'une école d'une tendance déterminée ; les autres considéent la réforme sociale à réaliser par le Tiers-Ordre, vant le vœu de Léon XIII, plutôt comme la résulte de la vie et des vertus foncièrement chrétiennes le Tiers-Ordre a pour but de promouvoir parsus tout et avant tout.

es Capucins se rangeaient parmi les derniers. re qu'ils pensaient dégager ainsi le véritable rôle Tiers-Ordre, ils ne voyaient pas sans appréhension mouvement qui menaçait d'absorber les Frateres dans une action pour laquelle elles n'avaient général ni préparation ni compétence, et qui était nature à troubler assez gravement la hiérarchie. ette attitude ne mérite pas les critiques dont elle l'objet, car elle a reçu l'approbation formelle Souverain Pontife Pie X, dans sa lettre aux istres généraux des trois Ordres du 8 septembre 2 (*Acta Ap. Sedis*, t. IV, p. 582 [1]), où nous ns :

e Tiers-Ordre impose comme but à ses membres de luire dans leur vie quotidienne les commandements la perfection évangélique et de présenter à l'imitation autres l'exemple de la vie chrétienne.

En conséquence, le Tiers-Ordre, comme tel, s'abstiendra rigoureusement de se mêler aux affaires civiles ou purement économiques. S'il s'y livre, il fait, qu'on le sache, une œuvre aussi éloignée que possible de l'esprit de son institution et contraire à Notre volonté.

Cependant, les Tertiaires mériteront bien de la foi chrétienne si chacun, en particulier, s'inscrit dans les Sociétés catholiques et met tout son zèle à poursuivre le but particulier que chacune se propose ; rien non plus ne les empêche de se livrer à l'action sociale, telle que ce Siège apostolique l'approuve.

Mais il faut prendre garde que ce ne soit pas le Tiers-Ordre lui-même qui pénètre dans le champ de ces Sociétés ou fasse sienne la fin particulière de chacune. Si un Tertiaire, en particulier, sous l'inspiration de sa piété et de sa générosité, fonde une nouvelle Société, Nous voulons que celle-là soit absolument soumise à l'évêque et dirigée par celui que l'Ordinaire aura approuvé, même au cas où les présidents du Tiers-Ordre seraient de quelque manière les fondateurs de cette Société.

Quant aux personnalités mises en cause, je me bornerai à noter que le T. R. P. Prosper de Martigné, religieux aussi remarquable par sa vertu que par sa doctrine, nous montre précisément que le Tiers-Ordre, même sous la direction capucine, ne demeure pas inactif dans le domaine social, car il a fondé au Mans, grâce au Tiers-Ordre, l'Œuvre des apprentis, qui a rendu de grands services à la classe ouvrière.

Quant à S. Em. le cardinal Vivès y Tuto, qui fut la gloire de notre Ordre et, on peut dire, celle de l'Eglise, on sait combien ses conseils étaient précieux tant à Léon XIII qu'à Pie X, et je regrette de voir associer son nom à une formule qui n'est pas la sienne et qui jure avec son esprit de pondération et de charité.

Je terminerai par cette remarque : les Capucins sont si peu hostiles de parti pris à l'action sociale telle que l'ont définie les Souverains Pontifes, que c'est à eux que le Saint-Siège a fait appel pour occuper la chaire d'économie sociale au Séminaire pontifical romain : le R. P. Gratien de l'Ecluse, de la province belge, docteur de l'Université de Louvain, y donne un enseignement très solide et très goûté.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer dans votre revue cette rectification, dont le but unique est de mettre à couvert le bon renom des Capucins, et croire en même temps à mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

F. VENANCE DE LISLE-EN-RIGAULT,
O. M. C., Min. gen.

[1]) Reproduite (texte latin et traduction française) s les *Questions Actuelles*, t. 113, pp. 545-554. (Note de D. C.)

Principales Idées et Informations des Journaux et des Revues

(AOUT 1919-FÉVRIER 1920) (1)

L'ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

Pour tirer de ce mouvement de conversions (2) toutes ses conséquences, il faut restaurer l'ordre social chrétien.

La « Semaine sociale » de Metz

La Semaine sociale qui a rassemblé un millier d'auditeurs à Metz, du 4 au 10 août 1919, et dont la *Croix* a donné au jour le jour des comptes rendus complets, a été un enseignement « à la fois scientifique et d'inspiration catholique ». M. César Chabrun, député de la Mayenne, qui y fit un cours, publie aux *Débats* un tableau d'ensemble des travaux :

Après une interruption de cinq ans, imposée par la guerre, les cours des Semaines sociales ne pouvaient être repris sans qu'on reliât leur passé à leur avenir par quelques exposés sur l'origine et l'histoire du catholicisme social. Le soin de retracer la vie d'Albert de Mun fut confié à Jean Lerolle... L'histoire d'Henri Lorin, contée par Maurice Deslandres, devait révéler la genèse et le développement de l'œuvre des « Semaines sociales », montrer comment leur doctrine fut affermie et vers quels résultats pratiques leur enseignement a déjà conduit.

Après le passé, l'avenir. L'abbé Sertillanges a parlé de l'utilisation de la victoire et de la paix. Il a dit combien l'ordre y serait nécessaire et le respect des lois fondamentales de l'humanité : justice dans la cité, dont l'égoïsme est le ferment dissolvant ; justice entre les nations par une fraternité plus grande. Le matérialisme stérilise. La vie a un sens que le christianisme a rationnellement défini et qu'on ne peut perdre de vue sans courir de dangers. Mais, pour triompher, de tels principes ont besoin qu'on les prêche. C'est ce qu'a établi le P. Rutten, le maître du mouvement syndical catholique de Belgique, en traitant des besoins pratiques de l'apostolat social. Cet apostolat doit être organisé : des francs-tireurs ne valent pas une armée. Au nom du cardinal Mercier, le célèbre Dominicain demande qu'on pose les bases d'une association d'hommes compétents qui coordonneraient l'action sociale privée et activeraient l'effort législatif.

Ces grands enseignements généraux, complétés par des discours entraînants de l'abbé Thellier de Poncheville, ont été illustrés par des cours spéciaux portant sur des sujets moins vastes : monographies, critiques ou exposés de résultats acquis. Max Turmann a entretenu l'auditoire de l'expérience faite par certains industriels qui, reprenant la tradition chrétienne du « bon père » Harmel ont institué des Conseils d'usines et adopté le principe d'un sur-salaire familial répondant à la formule du salaire telle que l'a donnée Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*. Des études sur le rôle social de la famille par M. Crétinon et sur l'éducation familiale par M. de Vuyot ont indiqué les progrès à réaliser si l'on veut donner toute son importance à la famille, cellule primordiale de la société.

Les questions d'organisation sociale ont été abordées dans de très nombreuses leçons : je note les principales. Martin Saint-Léon s'est occupé de l'organisation professionnelle... Hélas ! les professions sont encore en France inorganiques ; Georges Piot l'a mis en évidence en étudiant les progrès et les lacunes de notre législation ouvrière. Il les faut pourtant cohérentes et fortes, sans quoi c'est l'effritement des efforts et le désordre, — c'est aussi la domination de la C. G. T. révolutionnaire. Dans l'état actuel, le Syndicat est le principal agent d'organisation professionnelle, agent insuffisant, mais utile pourtant, comme le prouve Mlle Poncet en décrivant l'œuvre des Syndicats féminins de l'Isère qu'elle dirige. Aussi les catholiques doivent-ils nettement entrer dans le mouvement syndical, mais ils ne peuvent pactiser avec le syndicalisme révolutionnaire, exclusif de leur idéal d'ordre et de justice : telle sera la conclusion du cours de Philippe de Las Cases sur le mouvement syndical. Zirnheld, président du Syndicat des employés de Paris, insistera sur cette même idée et exposera avec clarté le plan de Confédération des Syndicats chrétiens : l'internationale catholique — que l'on me passe ce pléonasme. Toutes les questions sociales, en effet, obligent à regarder au delà des frontières. Une vision de cette solidarité universelle a été donnée aux auditeurs de la « Semaine sociale » par un cours magistral de René Pinon sur la Société des Nations. L'idée de cette Société n'est pas neuve ; elle découle des principes du christianisme et ne peut être pleinement réalisée que dans un monde chrétien. (*Débats*, 19. 8. 19.)

Joignons à ce compte rendu les impressions confiées à la *Libre Parole* par le chanoine Collin, le nouveau sénateur de la Lorraine :

Nous étions bien habitués à la Conférence française, dont des patriotes nous avaient maintenu le bienfait pendant quelque douze ou quinze ans avant la guerre ; nous avions eu deux Congrès, dont les études et les discussions avaient été remarquées : nous n'étions pas néanmoins très bien préparés à ce genre de travail, et si nous avons été quelque peu ahuris par la surcharge des leçons et l'aridité de certains sujets, si nous avons légèrement senti le poids du jour et de la chaleur sous la pesée d'une philosophie sociale un peu nouvelle, nous nous sommes pourtant sentis bien Français comme nos orateurs, à la clarté de leurs discours et à la générosité de leurs paroles... Les esprits se sont rencontrés sur le terrain philosophique et social comme les cœurs s'étaient retrouvés à l'arrivée des troupes victorieuses.

(1) *Suite et fin*. Voir les trois premières parties dans *D. C.*, t. 3, pp. 333-352, 473-480, 530-540.
(2) Cf. *Supra*, p. 540.

Et c'est pourquoi les catholiques sociaux ont été si bien reçus à Metz et s'en sont retournés satisfaits : venant chez nous, ils ont eu la joie de s'y trouver chez eux ; de part et d'autre, on avait bien un peu grisonné, mais ils ne nous ont trouvé ni moins d'esprit, ni moins d'ouverture, ni moins de cœur qu'à d'autres, et ils ont bien voulu nous le dire, ce dont nous sommes très fiers.

Une autre joie, que nous avons mieux sentie encore, c'est celle de voir ainsi évoluer si brillamment une escouade de catholiques ardents et d'apôtres qui témoignent de l'extraordinaire vitalité de l'Eglise de France. Depuis la Séparation, les Allemands, déjà faussaires à ce moment-là (ils l'ont toujours été, c'est un des caractères de la race), se sont efforcés de faire croire à la disparition de la foi en France et à l'extinction de ce zèle apostolique qui est un des traits particuliers du catholicisme français... En même temps, le centre catholique allemand s'agitait beaucoup, entre autres sur le terrain social, mais en ne se garant pas suffisamment de l'erreur du modernisme, qui l'a mené finalement, sans qu'il paraisse s'en douter, à l'hérésie nouvelle de l'impérialisme... (*Libre Parole*, 21. 8. 19.)

La mémoire d'Albert de Mun (1)

La mémoire du comte Albert de Mun, justement glorifiée à Metz, a reçu à Paris l'hommage solennel du Congrès de l'A. C. J. F. Le général DE CASTELNAU dressa devant l'assemblée générale qu'il présidait la silhouette de celui qui fut, au début de la guerre, « le ministre de la confiance nationale » :

Albert de Mun ne se faisait aucune illusion sur cette chimère qu'on se plaît à appeler l'universelle fraternité des peuples... Il ne pouvait détourner ses regards de la lutte fratricide qui, sous ses yeux gonflés de larmes, avait ensanglanté les rues de la capitale — je les vois encore — et transformé en ruines fumantes la magnificence de monuments séculaires.

Certes, il ne désirait pas la guerre... Mais il la prévoyait et il ne se méprenait point sur les conditions nouvelles de ces grandes luttes dont l'Europe, dont le monde pouvait et devait être le sanglant théâtre.

... Les raisons profondes de ses espoirs, il les trouve dans son âme de Français et de chrétien. La bataille gigantesque qui fait rage à nos frontières met en jeu l'avenir, l'existence même de la France et de la mission providentielle qu'Albert de Mun lui a toujours reconnue. La France — avec ses longs siècles de gloire et de labeur, — la patrie des Charlemagne, des saint Louis, des Jeanne d'Arc et des Bayard, la patrie des saint Martin, des saint Vincent de Paul, des sainte Geneviève ; la patrie des Bossuet, des Pascal, des Pasteur, aussi fiers de leur foi que de leur science ! Devant toutes ces gloires militaires, chrétiennes, intellectuelles, toutes pénétrées de l'esprit de Dieu et inclinées devant son trône, « Celui qui règne dans le ciel et de qui dépendent tous les empires » ne saurait rester neutre, pensait Albert de Mun. Il n'est pas resté neutre, Messieurs, et le peuple de France a gagné la bataille ! (*Echo de Paris*, 25. 1. 20.)

M. DE LAS CASES, sénateur de la Lozère, entretint les lecteurs de la *Croix* d'Albert de Mun « orateur, parlementaire et patriote social » (27. 1. 20). FRANC y résuma l'essentiel de la pensée « sociale » de l'orateur des Cercles catholiques d'ouvriers :

En réalité, la loi des Syndicats, la plus importante de toutes, n'a pas été ce que de Mun la voulait.

On a fait des Syndicats adverses. En une page prophétique, de Mun prédit quels conflits en surgiraient, quelles luttes seraient livrées, non plus entre individus, mais entre collectivités, au grand dam de la paix sociale, son rêve.

Lui, il voulait des Syndicats mixtes, comme le sont, en général, les Syndicats agricoles. Et il les rêvait animés de l'esprit chrétien. Sa pensée était juste, féconde. On n'en a pas voulu, et le monde a été bouleversé.

Il l'est plus que jamais, à cette heure, les conflits sociaux des Syndicats dressés les uns contre les autres l'ébranlent. Et nous voyons de partout, sous les formes les plus variées, surgir l'idée d'organes mixtes rétablissant la concorde entre les adversaires. Si de Mun avait été écouté, ces organes auraient existé dès le début des Syndicats.

C'est que la pensée de de Mun, avant d'être économique ou sociale, était évangélique, chrétienne. (*Croix*, 29. 1. 20.)

Ces grandes louanges sont certes méritées, mais une réserve ne sera-t-elle pas faite par l'histoire sur la méthode politique du grand orateur? Un écrivain, qui n'est jamais entré dans la lutte des partis, M. CHARLES LE GOFFIC, affirme en marge du livre de M. Gillet sur *Louis de Clermont-Tonnerre :*

L'éloquent académicien — écrit-il de M. de Mun — arrivait à la Chambre à l'heure où les vieux partis croyaient faire peau neuve en se teintant de libéralisme. Ce qu'il y avait de vivant, de hardi et de profondément sage tout ensemble dans le programme d'un comte de Mun, combien le sentirent dans son groupe ? Et lui-même ne fut-il pas sans subir à la longue cette déformation professionnelle qui est le grand danger de tous les Parlements ? Soyons franc : son erreur fut de croire à la toute-puissance de la parole pour résoudre des difficultés qui ne se tranchent que par l'action : le jour, par exemple, qu'il empêcha les paysans du Léon de répondre par la force à l'exécution des décrets sur la dissolution des Congrégations, ce jour-là, il sauva le ministère Combes, et nous replongea pour quinze ans dans le plus bas anticléricalisme. Si vingt millions de catholiques en France sont molestés, opprimés par quelques centaines de sectaires, c'est qu'ils n'ont pas su se faire respecter. Parler haut sous ce régime ne sert à rien si le poing est désarmé. Et qu'est-ce donc quand le préjugé libéral vous incite à déclarer que, quoi qu'il arrive, ce poing ne s'armera pas !...

Louis de Clermont-Tonnerre s'aperçut-il de l'impuissance fondamentale d'une telle tactique ?... M. Gillet ne nous l'apprend pas, ou plutôt il nous assure que c'est à cette démission [de l'*Œuvre des Cercles*] que se borna la rupture entre les deux hommes, dont les rapports demeurèrent « très affectueux ».

(1) Cf. *D. C.*, t. 1, pp. 330-342 et 444-445 : éloge du comte Albert de Mun par Mgr Baudrillart, son successeur à l'Académie française, et références documentaires sur M. de Mun académicien, sociologue, écrivain, auteur, homme public et patriote.

Sans doute, et l'on peut toujours se séparer en se gardant une estime mutuelle. Mais, si l'on se sépare, c'est qu'on n'est plus d'accord. Nous eussions voulu savoir en quoi Louis de Clermont-Tonnerre ne s'accordait plus avec le comte de Mun. Ne serait-ce pas tout simplement parce que la politique oratoire de ce grand homme lui semblait insuffisante et qu'il était temps de lui substituer une politique plus agissante ?

Or, c'est la question même que se posent aujourd'hui tous les Français las de l'oppression radicale et sectaire et qui veulent vivre libres dans la France de demain. (*Liberté*, 20. 8. 19.)

Le travail et la religion

Ce que M. de Mun avait vu, au contraire, d'une façon très claire, c'était la nécessité de maintenir « confessionnelle » son action ouvrière. Si on l'avait suivi davantage dans cette voie, on n'aurait pas eu à déplorer l'aggravation de la question sociale.

Cette part de la religion dans la formation de l'ouvrier, non moins que de tous les autres hommes, est aujourd'hui reconnue par les têtes qui pensent. On a pu lire dans le *Matin* cette dépêche de Londres qui, pour être écrite en mauvais français, est cependant claire :

Londres, 1er septembre. — Une Conférence internationale sur « le travail et la religion » se tient cette semaine à Londres.

L'objet de la discussion à la séance d'aujourd'hui fut « le danger du matérialisme pour les ouvriers ».

M. Barnes, membre travailliste du Parlement, qui présidait, prononça un discours dont les phrases suivantes donnèrent une idée exacte de son ton général :

« Beaucoup de personnes croient, a dit M. Barnes, que la question du travail est une question de pain et de beurre. Il n'en est rien. C'est une question d'instruction, une question religieuse, une question de statut convenable pour l'homme en tant qu'homme et pas seulement en tant que salarié.

» Les ouvriers, en général, veulent dans la communauté une place égale à celle des autres. Ils veulent être considérés comme des êtres humains sensibles et partager les bénéfices de l'instruction et d'une compréhension plus étendue de ces problèmes élevés de l'âme humaine qui, en dépit de la chasse universelle à la richesse et aux jouissances extérieures, se posent aujourd'hui devant l'humanité et présentent les vieilles énigmes sous des formes nouvelles. Le matérialisme ne peut rien leur donner de tout cela. »

En conséquence, M. Barnes juge qu'on doit combattre la conception matérielle de la vie. Il n'est pas pessimiste, a confiance dans le bon sens de la race humaine et croit que les dangers du matérialisme seront surmontés. (*Matin*, 2. 9. 19.)

Qui n'entendra dans ces paroles un écho, très affaibli sans doute mais réel, de l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers ?* Il est plus sensible encore dans l'étude de PAUL BOURGET sur l'idée de travail :

Qu'est-ce que le travail ? Les dictionnaires traduisent le mot par *effort, gêne, tourment,* et l'étymologie confirme cette définition. La notion d'effort et d'effort pénible est donc au fond de l'idée d travail.

Paul Bourget nous la montre s'ennoblissant, cett idée de travail, qui, prise à son point de départ, s réduit à celle de servitude, puisque l'homme a com mencé de travailler pour obéir au besoin. Il y a un qualité de travail où la conscience trouve sa satis faction. « Vous voyez à l'idée de travail s'agglutine celle de probité professionnelle, puis de compé tence. » Viennent ensuite l'idée de solidarité e l'idée de l'entr'aide sociale, autant dire de l société.

Ainsi conçu, dit Bourget, le travail revêt une valeur singulière. « Il cesse d'être la servitude pour devenir le service. La certitude de la besogne bien faite équilibre l'homme. » Se sachant utile, il sent sa force à la fois et la règle de sa force. Il est dans sa loi.

Mais l'idée de travail n'a pas fini de se développer. Il reste à l'homme à se demander quel est le sens de cette loi de l'effort. « Mystique de l'idée de travail, que le christianisme éclaire par celle de péché originel et du monde de la chute. » Bourget évoque la parole divine : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » « Quelle ascension dans ce passage de l'économique au spirituel et, par voie de retour, quelle fécondité ! »

Le beau livre de M. Levasseur sur l'*Histoire des classes ouvrières en France* montre la mise en œuvre par nos pères de cette idée de travail comprise ainsi dans son ampleur à la fois professionnelle, sociale et religieuse. La charte des corps de métier au XIIIe siècle en est la codification : c'est une forteresse qui abrite l'artisan et lui assure dans la cité sa place bien à lui et ses franchises... « Nous sommes dans une petite république dont les membres se gouvernent par leurs pairs, qui s'administre par des prud'hommes et gardes de métier qu'elle a nommés. »

Ainsi organisé, le corps de métier ne se contente pas de promouvoir les vertus professionnelles et sociales : la Mystique de l'idée de travail se reconnaît dans la Confrérie, l'autre nom de la profession organisée : « Comme ils avaient leur rang dans l'église, ces ouvriers l'avaient dans la société d'alors, dans cette immense cathédrale de privilèges, équilibrés les uns par les autres, qu'était l'ancienne France. »

Cette place, ils l'ont gardée jusqu'à l'écroulement de cette société. Les corporations furent frappées par Turgot d'abord, ensuite mortellement par la Révolution. Sous prétexte d'émanciper l'ouvrier, on le libère de règles qui l'enserraient, trop étroitement souvent, mais qui le soutenaient.

« Le premier effet de cet individualisme devait être la diminution de la qualité dans le travail. » Avec la corporation, disparaît à peu près l'apprentissage et avec lui le goût de l'ouvrage bien fait. Aujourd'hui, l'on n'aime plus le travail, on le subit. « Voilà donc la première des solidarités, celle des travailleurs et du métier, profondément atteinte et, non moins profondément, cette autre solidarité dont nous avons vu la Confrérie si préoccupée, celle du patron et de l'ouvrier. » La diminution du sentiment religieux achève de tarir dans les travailleurs toute source de résignation. Et c'est ainsi que le travail, qui « s'était haussé jusqu'à devenir le service », « est redevenu la servitude ». Les révolutionnaires allemands l'ont bien prouvé en prenant pour patron « le chef de la plus grande des guerres serviles qu'ait connues l'histoire : Spartacus, l'esclave révolté ».

Mais la nature qui veut vivre porte en elle une force de guérison, et voilà que nous assistons à un obscur et salutaire retour vers ce qui fut le germe premier de la corporation au moyen âge : l'intérêt professionnel. Le Syndicat tend à faire renaître, sous une forme bien brutale encore, la solidarité de l'homme et du métier. « Il veut devenir un instrument de collaboration entre l'ouvrier et le patron, par suite d'harmonie. » En outre, ayant reconstitué la solidarité de métier, les ouvriers s'aperçoivent qu'une autre solidarité existe, celle de la société. Ils l'ont reconnue et pratiquée, cette solidarité, pendant la guerre. En dépit des agitations, « ils sentent que leur classe n'est pas séparée des autres classes, qu'ils seront atteints si elle est atteinte, qu'ils souffriront ou prospéreront avec elle ou par elle. Cette évidence lutte en eux contre les détestables sophismes des mauvais meneurs, et aussi contre les mauvais instincts de l'envie et de la destruction ». (*Illustration*, résumé par ROBERT HAVARD, *Action Française*, 3. 8. 19.)

La foi consolatrice

Une conviction d'ordre purement intellectuel ne suffirait pas à rendre supportables les difficultés de la vie, si la foi ne donnait un sens surnaturel et un remède à la pauvreté comme à toute douleur.

La première condition de la joie dans la pauvreté, c'est la foi, une foi profonde, une foi illimitée, qui va chercher son appui au pied de la croix pour supporter le poids de toutes les croix terrestres, en même temps qu'elle va chercher son espérance dans une autre vie, si brillante et si pure qu'elle efface d'avance les douleurs du présent ; cette foi mêlée à la vie, cette foi agissante et reposante, est une vertu bien rare, il faut le reconnaître. Bien des catholiques — même très pratiquants — l'ignorent et mettent en quelque sorte leur religion en marge de leur vie. Ils sont inquiets, agités, nerveux, aussi préoccupés de leurs intérêts matériels, aussi facilement désespérés que les incroyants. Si, par bonheur, on possède la foi absolue, quelle douceur alors d'être pauvre, de se sentir plus près du Dieu des Evangiles, semblable à Lui, par ce côté du moins, et déjà détaché des mille petits liens terrestres qui nous empêchent si souvent de découvrir l'univers spirituel ! (PAMPILLE, *Action Française*, 19. 9. 19.)

La religion et la natalité (1)

Peu d'âmes, certes, sont appelées à vivre dans cette allégresse où s'épanouissait le pauvre d'Assise.

Mais les bons Français ne sauraient trop insister, même du seul point de vue national, sur la nécessité d'en finir avec toute politique anticatholique. Espérons que M. Deschanel se souviendra à l'Elysée qu'il a présidé à Nancy avec M. Isaac un Congrès de la Natalité, et que des vœux y furent émis au nom de tout le Congrès pour réclamer d'une façon pressante l'appui de l'épiscopat :

Vœu qu'à l'exemple de ce qui s'est fait dans différents pays l'épiscopat français veuille bien consacrer au rappel des devoirs du mariage une lettre pastorale collective...

... Vœu que les évêques veuillent bien mettre la question à l'ordre du jour des Conférences cantonales de prêtres...

... Vœu que l'institution du livret religieux de famille soit généralisée à tous les diocèses et à toutes les paroisses, et que ce livret contienne en appendice les conseils pratiques où seraient rappelées avec la discrétion nécessaire les lois essentielles du mariage et les règles d'éducation chrétienne.

Et qu'en outre un tract un peu plus explicite, tout en restant simple, court et populaire, et définissant les principes de la morale conjugale, soit remis aux jeunes gens au moment de leurs fiançailles ou de leur mariage.

Le Congrès émet le vœu :

« Qu'il soit composé un manuel catholique d'éducation à l'usage des parents et des éducateurs. » (*Croix*, 19. 10. 19.)

De pareils vœux ne vont à rien de moins qu'à rendre à l'Eglise sa place d'éducatrice et de mère de la société tout entière. C'est pourquoi nous avons tenu à les reproduire : ils sont incompatibles avec la politique laïque. A nous de montrer à nos gouvernants que nous ne leur permettons plus, le cas échéant, de se contredire (1).

Hors d'un retour à la morale catholique et par conséquent à l'Eglise, il n'y aura pas de repeuplement de la France.

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 1, pp. 197-201 : Religion et natalité, malthusianisme et néo-malthusianisme, familles nombreuses, honnêteté conjugale, par E. JORDAN ; — pp. 426-427 : exemple de l'Alsace-Lorraine et du Canada.

(1) Nous donnons ici le texte des vœux émis, pour son propre compte, par la Section catholique de la Commission d'Action religieuse du Congrès :

« La deuxième Commission du Congrès de la natalité (Commission religieuse catholique) émet le vœu que, dans l'action pour le relèvement de la natalité en France, il soit fait appel, tant de la part des pouvoirs publics que de la part des initiatives privées, à toutes les forces, et principalement à la force religieuse.

» La Section d'action catholique, considérant que *le divorce*, qui sacrifie les intérêts des enfants, décourage par là même d'en avoir, et qu'il est, en tout cas, un symptôme de la même maladie morale que la stérilité systématique, c'est-à-dire le parti pris d'éviter toute gêne et tout lien,

» Emet le vœu que les autorités religieuses et les œuvres catholiques mettent toujours plus énergiquement les fidèles en garde contre les préjugés courants au sujet du divorce et les décident à ne jamais user de la facilité que donnent aux époux la loi civile ou la jurisprudence postérieure à la loi, mais que n'accepte pas la loi ecclésiastique.

» La Section catholique émet le vœu : Que les époux chrétiens se dévouent aux œuvres sociales et aux Associations se proposant d'améliorer le sort de la famille, et contribuent ainsi à assurer le bon esprit et la moralité de ces Associations en même temps qu'à augmenter leur puissance d'action ;

» Que les jeunes gens et les jeunes filles non mariés, par vocation ou par suite de circonstances, consacrent leurs forces et leur dévouement :

» 1° Aux œuvres religieuses destinées à fortifier la vie chrétienne de la famille;

» 2° Aux œuvres sociales se proposant d'apporter à la famille l'aide dont celle-ci a besoin pour vivre et se développer normalement;

» 3° Que les catholiques s'associent avec empressement à tous les honnêtes gens dans les œuvres qui, en luttant contre la pornographie, l'alcoolisme et les autres fléaux sociaux, luttent ainsi indirectement contre la dépopulation (vœu proposé par Mgr Ruch) ;

» 4° Que le clergé prenne l'initiative de préparer la jeunesse au mariage par un enseignement approprié et spécial pour chaque catégorie de personnes ;

» Que, pour atteindre ce but, une Section de l'*Association du mariage chrétien* soit constituée dans toutes les paroisses de France et dans les œuvres de jeunesse (Siège de l'œuvre, 86, rue Grégoire, Paris-XIVe). » (*Croix*, 19. 10. 19.)

« Ceux qui ne se payent pas de mots, écrit M. Maitre (conseiller général du Haut-Rhin), reconnaissent que le nœud de la question est dans le sentiment religieux et que, dans l'immense majorité des cas, la force d'une prescription rigoureuse s'adressant à la conscience peut seule vaincre les suggestions de l'égoïsme et de l'intérêt. »

C'est sans doute ce que voulait dire implicitement M. Clemenceau lorsque, dans un entretien avec M. Jacques Bertillon, le 12 novembre dernier, il concluait que « le relèvement de la natalité dépend *avant tout* d'une réforme morale ».

Pourquoi, dès lors, le savant M. Bertillon s'évertue-t-il si jalousement à garder une note areligieuse à l'élégante revue qu'il dirige : *La femme et l'enfant ?* Certes, ses intentions et celles des écrivains distingués qui y collaborent sont louables. Mais n'est-ce pas un tour de force et une grande faiblesse que de prêcher si ardemment le retour à la fécondité, de dire tant de belles choses du foyer, de la mère, de l'enfant, de la famille nombreuse, sans la moindre mention du Dieu dont la bénédiction créatrice « fait croître et multiplier » ?

Même constatation dans un remarquable compte rendu des travaux de la « grande Commission de la repopulation », constituée par le Conseil général d'Eure-et-Loir, sous la présidence de M. Deschanel.

L'excellence de ce travail a frappé la « Commission américaine de préservation contre la tuberculose en France ». Elle en a fait une belle réimpression, qu'elle a copieusement répandue.

De fait, tout est parfaitement traité en ces pages par des spécialistes en hygiène, en puériculture, en pouponnières, en économie ménagère, en questions fiscales, juridiques, médicales, concernant la natalité. Il n'y manque que le rapport d'un spécialiste... en religion. Et pourtant M. Deschanel y proclame, lui aussi, que « c'est d'une œuvre morale qu'il s'agit. C'est l'hygiène des esprits qu'il faut améliorer. C'est la stérilité des âmes qu'il faut atteindre ».

Encore une fois, quel moyen de réaliser « cette réforme morale », d'améliorer « l'hygiène des esprits » et d'atteindre « la stérilité des âmes » sans la religion ?

On a dit et on s'aperçoit de plus en plus que l'anticléricalisme — lisez : l'anticatholicisme — n'est pas un article d'exportation. Mais quand verra-t-on qu'il n'est pas non plus un article de repopulation ? (Cyr, *Croix*, 1. 1. 20.)

QUELQUES TRAITS DE L'HISTOIRE DE FRANCE

La haine de Dieu à l'Institut sous la Révolution

Le temps est passé où le nom même de Dieu était considéré comme séditieux. M. Morizot-Thibault, à l'assemblée générale annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques, a raconté comment Bernardin de Saint-Pierre essaya, sans y réussir, de faire rentrer le nom divin, en 1798, dans le vocabulaire de la seconde classe de l'Institut :

C'était le temps où, à l'Institut de France, on ne se permettait pas encore de prononcer le nom de Dieu... Regardant avec inquiétude la politique du Directoire, les modérés se taisaient. Les prétextes ne leur ont jamais manqué pour expliquer leur silence. Ils prétendaient alors respecter la « liberté de conscience » sans remarquer que, en imposant cette consigne muette, la conscience des athées était la plus chatouilleuse, car elle s'offensait de toute manifestation de la conscience des autres. Un homme courageux voulut un jour rompre la consigne. Or voici ce qu'il advint.

La classe des sciences morales et politiques avait en 1798, à décerner deux prix, et sa section de morale devait, pour l'un d'eux, mettre un sujet au concours. Saint-Pierre proposa de faire rechercher par les concurrents « quelles sont les institutions les plus propres à ramener le peuple à la morale », et le sujet fut admis. Il avait sa pensée de derrière la tête, mais l'événement déjoua ses espérances...

Bernardin de Saint-Pierre demanda à faire le rapport. C'était la règle... Mais, aux premières lignes de la déclaration solennelle des principes, des murmures s'élèvent suivis bientôt de cris de réprobation... Naigeon enrage et Cabanis s'unit à lui pour mener le chœur des opposants... Volney lui-même, si indépendant dans ses idées et dans sa conduite, s'agitait. Saint-Pierre continuait sa lecture. Son calme mit le comble à la colère de Cabanis, qui se leva : « Je jure, cria-t-il, que Dieu n'existe pas et je demande que son nom ne soit jamais prononcé dans cette enceinte ! » Bernardin le regarda froidement : « Votre maître Mirabeau eût rougi de vos paroles. » La tempête était déchaînée... « Des plaisanteries on en vint aux insultes : on outrageait sa vieillesse ; on menaçait de le chasser d'une assemblée dont il se rendait indigne ; et l'on poussa la démence jusqu'à l'appeler en duel afin de lui prouver, l'épée à la main, qu'il n'y avait pas de Dieu... » Il s'arrête et regarde les modérés. Quelques-uns semblent consternés, mais tous restent immobiles. N'a-t-on pas dit qu'en France les modérés sont ainsi nommés parce qu'ils y seront toujours modérément courageux ?

Le rapporteur, sentant la partie perdue, se retira dans la salle voisine qui servait de bibliothèque. Là, seul, et dans une consultation suprême de sa conscience, un dernier rayon d'espoir lui vint. Plus opiniâtre encore que courageux, il était aussi atteint de cette maladie qui fit croire à plus d'un Français qu'on peut par des phrases belles et touchantes vaincre enfin l'obstination de l'adversaire. Il écrivit un rapport supplémentaire... Il rappelait que Robespierre lui-même avait cru à un Dieu rémunérateur et vengeur; que la Constitution politique avait été proclamée en présence de l'Etre suprême, et il leur demandait « s'ils rougiraient d'un hommage dont l'Assemblée nationale s'était elle-même honorée ».

« Il rentre en séance pour lire ce document. »

On ne l'écouta pas. On avait décidé que son rapport ne serait pas lu en public. Il n'eut d'autre ressource, à titre de protestation, que de le faire imprimer et distribuer à la porte de la salle des séances. (*Temps*, 26. 10. 19.)

La censure de la Révolution était, on le voit, une tyrannie terrible ; et cela n'empêche point d'ailleurs les historiens officiels de nous dire que la Révolution apporta à la France la liberté de la pensée.

Origine de la fortune de Caillaux

En réalité, la liberté de la Révolution vaut l'honnêteté de ceux qu'elle mit au pouvoir et aux honneurs, c'est à savoir les acheteurs de biens d'église ou de biens d'émigrés. Taine disait d'elle qu'elle avait surtout été « un trans-

ert de propriété ». La fortune de M. Joseph Caillaux a, paraît-il, trouvé là son origine, et cela nous explique que le dandysme de « Monsieur le Président » lui fasse porter, au milieu de la tourbe populaire de ses amis commandés par Almereyda, des talons encore rouges du sang de ceux dont la mort et le dépouillement enrichirent ses ancêtres.

Le premier Caillaux connu était, au XVIIIe siècle, un humble charpentier de village, qui se prénommait Aubin. Il eut plusieurs fils, dont l'un déjà s'appela Joseph. Ce premier Joseph Caillaux fonda la fortune de la famille.

Il n'avait pas 1 800 livres en novembre 1792, et, sept ans plus tard, il se trouvait l'un des plus riches citoyens de Chartres : exactement le sixième. En l'an VII, il avait pu débourser en un seul jour 349 000 francs. Les habitants de Chartres se prirent à murmurer contre une fortune si rapide. Mais il fit tête, comme plus tard son petit-fils. Il mit sur les murs des affiches où il disait noblement : « Je me suis livré à des spéculations honnêtes et légales. Le succès a couronné mes travaux... Ce succès a éveillé l'envie. La malveillance débite que ma fortune est fondée sur des actes d'improbité... Dans quelle erreur se sont jetés ces calomniateurs infâmes !... »

A cent vingt ans de distance, le premier Joseph Caillaux parlait comme devait parler le second. Voyons cependant quelles étaient ses « spéculations honnêtes et légales », et quels étaient ses « travaux ». C'était d'acheter les biens du Séminaire et le couvent des Jacobins, de les revendre, et de racheter d'autres terres pour les revendre encore. C'était, en somme, de spéculer sur les biens nationaux. (Louis Latzarus, *Figaro*, 23. 10. 19.)

La Maison de France

La France, aujourd'hui, se détourne de ces tristes exemples, et pour revivre demande à son histoire les leçons d'une tradition glorieuse. C'est pourquoi elle a attaché des regards heureux sur le mariage d'un fils de saint Louis, qui a été l'occasion de lumineuses paroles.

S. A. R. le prince Sixte de Bourbon est entré dans l'histoire non seulement par la valeur militaire déployée au cours d'une guerre où il combattit pour la France sous le drapeau belge, mais encore par la révélation des négociations qu'il dirigea avec une hauteur de vues, une habileté et un patriotisme vraiment royaux entre la France, la Belgique, l'Angleterre et l'Autriche. Aussi sommes-nous heureux de citer l'allocution prononcée par S. Em. le cardinal Amette au mariage du prince et de Mlle de La Rochefoucauld.

Vous appartenez, Monseigneur, à la plus illustre maison qui soit au monde. Au cours des siècles rien n'a manqué à sa grandeur, ni l'antiquité, ni la puissance, ni la gloire, ni la sainteté, ni même « ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu ». (Bossuet).

Parmi les traditions de la vieille monarchie capétienne, il en est une que Votre Altesse Royale rappelait naguère au prince votre frère, qui épousait la grande-duchesse de Luxembourg. Selon cette tradition millénaire, disiez-vous, « nous ne songerons plus qu'au bien commun du pays où le devoir nous porte, mais sans oublier jamais l'essentiel et indestructible amour qu'il nous faut garder au pays de nos pères ».

Le pays de vos pères, Monseigneur, c'est la France, car le sang qui coule dans vos veines, c'est celui de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV. Vous avez écouté sa voix, et cette voix vous a dicté votre conduite dans la terrible guerre que la France vient de subir. Vous avez voulu à tout prix combattre pour sa cause. Ne pouvant trouver place dans nos armées, vous vous êtes enrôlé dans celle de notre héroïque alliée, la Belgique ; vous y avez déployé une vaillance que son admirable roi, qui daigne vous assister aujourd'hui en la personne de son représentant, a reconnue par sa croix de guerre et par la grand'croix de son ordre de Léopold. La France, à son tour, a rendu hommage à vos services, et vous portez aussi avec une juste fierté la croix de guerre française, qui vous fut décernée à la demande du glorieux vainqueur de la Marne.

De votre « indestructible amour pour le pays de vos pères », Votre Altesse Royale donne aujourd'hui une preuve nouvelle, en prenant pour compagne de votre vie une fille de France. (*Gaulois du Dimanche*, 6. 12. 19.)

QUESTIONS DE PRESSE

La défense de l'Église

Aujourd'hui plus que jamais, les catholiques doivent se souvenir que la vérité seule délivre. Aucun alliage d'erreur ne doit plus être toléré, pas plus avec le laïcisme qu'avec le libéralisme. Nous avons trop vu ce que cela coûte et où cela mène. Il faut reprendre, en ces matières, sous peine de mort, l'attitude et les leçons de Louis Veuillot.

« Le pouvoir non chrétien, n'eût-il aucune autre religion, c'est le mal, c'est le diable, c'est la théocratie à l'envers. Si nous sommes forcés de subir ce malheur et cette honte, le malheur et la honte seront plus grands encore pour le monde que pour nous. Nous nous en tirerons par la grâce de Dieu, et seuls nous en pourrons tirer le monde. Mais provoquer, *fabriquer de nos mains un gouvernement athée par principe, donner le sacre à cette chose absurde et vile, ce serait trahison envers le genre humain*. L'humanité nous en demanderait compte devant Dieu. Elle nous accuserait d'avoir éteint la lampe, d'avoir été les complices des ténèbres où siégeait la mort. » (*L'Illusion libérale*, citée par la *Foi catholique*, 30. 12. 19.)

Fondation d'un journal de la Franc-Maçonnerie française

Notre devoir est d'autant plus pressant que le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient vient de décider la fondation d'un journal maçonnique pour s'opposer au mouvement de renaissance religieuse. On va voir avec quelle précision tout est prévu : impôt forcé, abonnements, dans cette circulaire adressée à la Loge l' « Avenir », ainsi que, probablement, à toutes les autres Loges affiliées :

LE CONSEIL DE L'ORDRE
AUX LOGES DU GRAND-ORIENT DE FRANCE
S∴ S∴ S∴

TT∴ CC∴ FF∴,

Le Convent de cette année s'est préoccupé de doter la Franc-Maçonnerie d'un instrument de défense contre les calomnies et les légendes de mauvaise foi dont elle demeure l'objet dans les polémiques de la presse adverse.

S'associant aux conclusions de sa Commission de propagande, l'Assemblée a décidé la création d'un organe hebdomadaire d'inspiration maçonnique qui emprunterait une partie de ses ressources aux fonds de propagande du Grand-Orient de France. Elle a adopté, à cet effet, le principe d'un impôt complémentaire de un franc par an et par membre. Mais elle a, d'autre part, décidé que, pour faire vivre cet organe, il était indispensable de recueillir au préalable 5 000 abonnements.

Que serait ce journal, notre journal ? Une tribune libre où — fidèles aux traditions historiques de notre Ordre, c'est-à-dire aux principes de la Révolution de 1789, soucieux de féconder nos doctrines en présence de la situation révolutionnaire née de la guerre — nos militants de la plume apporteraient leur ardente et généreuse contribution personnelle à la défense républicaine et au progrès social. Un organe d'enseignement doctrinal, philosophique et scientifique, d'informations maçonniques et sociales, et aussi de combat, ouvert à toutes les opinions républicaines, aux écrivains et aux polémistes les plus populaires de notre démocratie intellectuelle, aux champions, aux pionniers de la cité nouvelle...

Sous un titre profane, mais dont le symbolisme serait suffisamment éloquent pour les initiés, il serait vendu aux lecteurs à raison de 10 centimes le numéro. Mais il serait alimenté surtout par ses abonnements, sa subvention maçonnique et sa publicité, à l'exclusion de tout concours d'ordre financier et de tout subside fourni soit par le Gouvernement, soit par un parti, soit par des individualités non maçonniques. Enfin, il serait administré par un Comité de rédaction et par une Commission de contrôle dont les cadres ont été tracés par le Convent : deux membres du Conseil de l'Ordre et trois membres à désigner ultérieurement pour le Comité de rédaction ; un membre par région et trois membres de la région parisienne pour la Commission de contrôle appelée à examiner trimestriellement la gestion administrative et financière du journal.

Le Conseil de l'Ordre, à qui le Convent a confié le soin d'étudier les moyens pratiques de réaliser ce projet, s'est heurté tout d'abord aux difficultés inhérentes à la situation économique actuelle : augmentation du prix du papier, élévation de la main-d'œuvre, etc. Mais, après un examen attentif du problème, il a acquis cette conviction qu'il est possible de créer et de faire vivre un organe de ce genre, pourvu que les ressources indispensables lui soient assurées : abonnements et impôts de propagande. En ce qui concerne l'abonnement, son prix ne pourrait être inférieur à 6 francs par an, et il faudrait, en effet, à ce taux, que 5 000 abonnements au moins fussent recueillis. C'est une condition « sine qua non » pour que l'organe profane de la Maçonnerie française ait quelque chance de vivre.

La question est donc de savoir si ces 5 000 abonnements peuvent être souscrits par les membres actifs et réguliers de nos Loges ou dans leur entourage républicain. C'est pourquoi, Vén∴ Maît∴ et TT∴ CC∴ FF∴, nous nous adressons à vous à l'effet de savoir combien d'abonnements vous pourriez nous assurer avec certitude. Nous ne pourrions, de toute façon, entreprendre la réalisation du projet entrevu par l'Assemblée générale qu'après cette consultation fraternelle, à laquelle nous vous serions obligés de vouloir bien répondre le plus tôt possible...

Afin de donner à cette consultation toute la valeur d'une indication précise, nous vous serions obligés de nous retourner le plus tôt possible les abonnements auxquels les membres de votre At∴ auront souscrit à l'aide des bulletins que nous vous adressons sous pli séparé.

Veuillez agréer, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le président du Conseil de l'Ordre, G. CORNEAU.
Les vice-présidents, LÉON DUPRÉ, A. MILLÉ.
Les secrétaires,
HEMMER-SCHMIDT, SICARD DE PLAUZOLES.
Le garde des Sceaux, J.-M. LAHY.

(Cité par la *Libre Parole,* 14. 1. 20.)

La *Libre Parole* fait remarquer la prudence du G.-O., qui ne veut pas se lancer dans une aventure et qui exige avant toute publication le minimum *d'abonnés* nécessaire à la marche d'un journal, la vente au numéro étant toujours déficitaire. La *Libre Parole* ajoute :

On nous dit que ce nouveau journal maçonnique serait imprimé par le F∴ Corneau, président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, à son imprimerie de Charleville, et que des fonds bolchevistes auraient été offerts à cette intention. Nous hésitons à croire ce dernier bruit, car le F∴ Corneau, à plusieurs reprises, a nettement affirmé des sentiments patriotiques.

Le Conseil de l'Ordre lui-même déclare ne vouloir recevoir pour la publication de ce nouveau journal aucuns fonds secrets. (*Libre Parole,* 14. 1. 20.)

Raison de plus pour ouvrir l'œil : les documents maçonniques ayant toujours un sens caché, sans quoi, il n'y aurait plus de Société secrète.

La « vague d'immoralité » et certains journaux « bien pensants »

Un des moyens que la presse maçonnique a toujours employés pour tenter de détruire la religion dans les âmes, c'est l'immoralité. Malheureusement, cette « vague d'immoralité », comme dit M. JEAN GUIRAUD, qui la dénonce avec énergie, ne s'étale pas seulement dans la presse ouvertement antisociale et antireligieuse.

Parcourez la collection de journaux qui pénètrent dans beaucoup de salons, qu'il est de bon ton d'avoir dans le « monde », et que de vénérables grand'mères ne manquent pas de lire, ne serait-ce que pour leurs échos mondains, et de passer ensuite à leurs petites-filles. Qu'y verrez-vous ?

Tout d'abord, dès la seconde page, une rubrique des théâtres, cafés-concerts, cinémas et autres lieux de plaisir. Autrefois, c'est en quatrième page que l'on donnait la liste des spectacles, et ces spectacles étaient exclusivement ceux qui étaient représentés

s les théâtres, et qui étaient un jour ou l'autre liés dans la « Chronique dramatique », au rez-chaussée de la première page.

Aujourd'hui, c'est aux cafés-concerts les plus [illegible], qui sous prétexte d'art lyrique ne sont e des marchés de luxure ; c'est aux « dancings », thés-tangos, aux dîners dansants, que les journaux prêtent, en de longues colonnes, leurs lames ! « Prêtent » est une manière de parler, ils les vendent chèrement. Aussi faut-il voir en els termes sont conçues ces annonces ! Une nseuse nous est représentée comme une prêtresse l'art. Ses exercices chorégraphiques deviennent s actes de vertu élevant l'âme vers les plus idéales ntemplations. Le papier porte tout, surtout quand est bien payé !

Ce qu'on voit encore dans ces réclames, c'est ppel aux plus basses passions. On y célèbre les nmes « ardentes » qui seront le « clou » de tel ectacle annoncé à grand orchestre ; les « séductions physiques » de l'Espagnole qui sera « l'étoile » telle revue, qui n'est qu'une exhibition obscène ; engage le lecteur à courir au plus vite voir le danseuse dans « ses plus étranges et voluptueuses créations » !

Les chroniques dramatiques jadis ne s'occupaient e des pièces ayant quelque tenue littéraire ou orale ; et cela sans pruderie excessive : Jules nin, le grand critique de l'Empire, et plus près nous, Jules Lemaître, Francisque Sarcey et Emile guet n'étaient pas des vertus farouches. Aujourd'hui, les revues exhibitionnistes et ces pièces qu'on pelle des « sketchs » — nom bien français, est-ce pas ? — priment les autres, celles qui ne nt pas « d'un modernisme assez parisien ». On us en donne des résumés qu'il faudrait lire à is clos, et qu'on étale sous les yeux de la jeunesse, dans des familles chrétiennes, qui se croient onnées à un journal « bien pensant ».

... Avec les dancings, les modes immorales étalent dans la presse. Certains journaux ont inauguré des « propos féminins », des « chroniques l'élégance » qui prônent par l'image et en termes riques — qui, malheureusement, ne sont pas en tin — les modes les plus décolletées et les plus centriques.

... Beaucoup de lectrices de cette presse s'imaginent qu'elles doivent suivre tous ces conseils, our être dans le ton et dans le mouvement. (*Croix*, 3. 1. 20.)

Les professionnels auront remarqué que . Guiraud visait principalement deux grands journaux parisiens du matin (1).

(1) L'excellente *Revue des Lectures* de M. l'abbé Bethem (15. 11. 19) signale à la défiance des familles tholiques la nouvelle collection « littéraire », *Une eure d'oubli*, qui paraît chez Flammarion tous les udis (64 pages de texte, 0 fr. 45).

« L'affaire a été, il faut le reconnaître, supérieurement lancée, articles-réclames, signés Georges Duruy ns l'*Echo de Paris* (29 août) et André Leroy dans le *urnal* (26 septembre), bien que le texte soit identique; firmations sensationnelles du nombre d'exemplaires ndus en quelques semaines : 3 162 000 (ce que le *Gauis* du 24 septembre appelle un seul chiffre composé sept nombres et qu'un grincheux appellerait plutôt n seul nombre composé de sept chiffres); on est libre ailleurs de retrancher quelques zéros, si l'on est hypertique au point d'être pris de doute en face de ces ntiments. »

Autre coup de grosse caisse : les grands journaux jà nommés vous apprennent qu'*Une heure d'oubli* est plus audacieuse des innovations, parce que jusqu'à tte heure les petits volumes à bon marché étaient navrants de stupidité, tandis qu'on ne vous offre ici « que des chefs-d'œuvre de maîtres ». Il est clair, en effet, que la collection à deux sous ou la « Bibliothèque nationale » à 0 fr. 25, qui publiaient des stupidités comme les œuvres de Corneille, de Molière, Racine, Bossuet, Dante et Shakespeare, sont bien pâles auprès d'*Une heure d'oubli*, où paraissent *Mes lettres à Zonzon* par Max et Alex. Fisher.

Voici le classement que fait M. P. Bruno des premiers fascicules parus :

« On peut regarder comme mauvais et dangereux pour la plupart des lecteurs : M. Prévost, *Julienne mariée* ; O. Mirbeau, *Un homme sensible*.

» Comme pouvant être permis, moyennant des raisons proportionnées, à des personnes d'âge raisonnable et suffisamment averties : M. et A. Fischer, *Une revanche*, *Mes lettres à Zonzon* ; M. Prévost, *Le Moulin de Nazareth* ; T. Bernard, *Les frères siamois* ; J. Richepin, *Une histoire de l'autre monde* ; Gyp, *Le prix Gontard* ; Claude Farrère, *La double méprise* ; P. Bourget, *Deuxième amour*.

» Comme pouvant être recommandés avec prudence à de grandes personnes : P. Bourget, *Profil de veuve* ; A. Capus, *Deux frères* ; A. Theuriet, *Micheline* ; A. Daudet, *La Fédor* ; A. Hermant, *Têtes d'anges*.

» Et rappelons-nous une fois de plus quel scepticisme radical s'impose devant les chefs-d'œuvre de la réclame. » (*Revue des lectures*, 15. 11. 19.)

RELIGION, PHILOSOPHIE ET SCIENCE

Les fruits intellectuels de la victoire

Il y aurait, au lieu de perdre son temps à ces ignominies, de si belles campagnes de presse à mener ! Aucun temps ne fut plus propice que le nôtre au redressement des esprits. Le champ est libre après les dévastations de la guerre ; la doctrine officielle de l'Etat laïque venant presque tout entière d'Allemagne ou de Suisse par Luther, Kant et Rousseau, est frappée par le patriotisme d'une suspicion due à ses origines, et comme, devant la raison, cette doctrine ne tient pas, il est nécessaire, mais il est facile d'en montrer le néant ; puis nous reconstruirons la France dans la vérité totale.

M. Léon Daudet a exposé *les fruits intellectuels de la victoire* :

Qui dit fruit dit mûrissement : c'est pourquoi il ne saurait être question de recueillir immédiatement les fruits intellectuels — les plus délicats et les plus savoureux de tous — de la victoire...

Au premier rang, j'escomptais la chute du prestige de la philosophie kantienne. Je ne prévoyais pas à ce moment-là que, par une ironie simpliste, le traité d'une paix si chèrement conquise subirait l'influence des idées du philosophe de Kœnigsberg, à travers le président Wilson. Car il n'y a aucun doute que le président Wilson ait été fortement impressionné par le *Fondement de la Métaphysique des mœurs*, résumé en quelque sorte de la *Critique de la Raison pratique*, et par le discours sur la *Paix éternelle*, qui fait un si bizarre pendant aux Discours à la *Nation allemande* de Fichte. Il y a à boire et à manger dans le criticisme, et l'histoire de son action politique, intimement liée à celle de l'Allemagne depuis plus d'un siècle, n'est pas encore faite.

Ce qui est certain, c'est que cette métaphysique, mère ou compagne de conflits sanglants, comme les théories de Rousseau, a conquis et dévasté l'enseignement français, pendant la période de l'entre-deux-guerres, de 1871 à 1914. Au moment où je faisais mes études à Louis-le-Grand, en philosophie B, notre maître Burdeau, traducteur de Schopenhauer, féru de Kant, et qui devait faire en politique une si singulière application de son impératif

catégorique, ne jurait que par la *Critique de la Raison pure* et les *Prolégomènes à toute métaphysique qui voudra se présenter comme science*. Il nous kantiflait jusqu'à la garde. De l'enseignement supérieur et secondaire, le kantisme était descendu dans l'enseignement primaire, à la façon d'une bougie qui coule sur la bobèche, et tous les manuels des enfants des écoles laïques sont kantiens, c'est-à-dire en somme protestants. On y retrouve aussi, sous une forme puérile, ici et là, les dérivations et déformations du kantisme à travers Guyau (*Esquisse d'une Morale sans obligation ni sanction*) et Fouillée, auteur de nombreuses et indigestes divagations sur les « Idées-Forces ». Ainsi des milliers et des milliers de petits Français, à tous les niveaux de l'enseignement, ont été gavés, abreuvés de la rinçure, de la surrinçure, et de coupages d'Emmanuel Kant. Aucun doute que les récentes victoires de l'Allemagne contribuaient grandement au succès et à la propagande du criticisme germanique, et ce sera un des étonnements de l'avenir que cet envahissement intellectuel d'un peuple aussi clairvoyant en général que le peuple français, entre deux invasions, celle de 1870-71 et celle de 1914. Mais qui donc, je vous le demande, parmi les ministres de la démocratie, était capable de réagir contre cet envahissement à fin d'abaissement ? Etait-ce Jules Simon, était-ce Jules Ferry, était-ce Lockroy ? Je choisis à dessein trois des plus intelligents, et qui se réclamaient du patriotisme. Tous trois, comme anticléricaux, considéraient Kant ainsi qu'un auxiliaire de leur morne « Kulturkampf » français. Tous trois voyaient dans l'Impératif catégorique une sorte d' « ersatz » commode du bon Dieu.

Je vois bien, à divers signes, que les derniers doctrinaires de la démocratie essayent, ici et là, de maintenir le prestige de Kant et de ses sous-produits. Mais, hélas ! le génie militaire de Foch a porté au kantisme un coup sérieux, car les armées influencent les toges beaucoup plus qu'on ne le pense en général. Il y a lieu d'espérer que le lourd couvercle boche qui pesait depuis quarante-quatre ans sur la jeune intelligence française va être quelque peu cabossé et secoué. Ce serait un point très important. Il y a une hiérarchie dans les opérations, collectives ou individuelles, de l'intelligence. C'est par l'évasion métaphysique et psychologique que commencera vraisemblablement la grande libération de l'esprit français. (*Action Française*, 19. 8. 19.)

L'effondrement d'une idole : Hæckel

C'est un signe de libération, que la mort d'un savant antichrétien aussi renommé que Hæckel n'ait donné lieu à aucun acte d'adoration de la part de nos libres-penseurs. Ceux-ci avaient accoutumé jusqu'à présent de satisfaire l'incompressible élan religieux que porte en soi tout homme à moins d'être un monstre, en accordant à la mémoire de leurs hérauts les honneurs divins. Or, c'est un fait que l'œuvre de Hæckel a trouvé dans notre presse bien plus de censeurs que de thuriféraires. Les *Débats*, en annonçant la mort, se bornaient à quelques notes biographiques :

Une dépêche de Weimar, transmise par Bâle, annonce la mort du professeur Hæckel, de l'Université d'Iéna, décédé à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Le professeur Ernest-Henri Hæckel, considéré tort ou à raison comme le dernier grand biologis de l'école de Darwin, est né à Potsdam le 16 févri 1834. Après avoir étudié à Berlin et à Würzbour il devint privat-docent en 1861 et professeur tit laire en 1865. Il enseignait depuis plus de cinquan ans la zoologie à l'Université d'Iéna et interromp ses cours à plusieurs reprises pour entreprend de longs voyages scientifiques.

En 1866, il alla visiter Darwin en Angleterr De 1866 à 1873, il voyagea sur les côtes de la m du Nord et de la mer Rouge, et y poursuivit s recherches sur les animaux inférieurs. En 1881-188 il parcourut les mers tropicales et Ceylan. (*Débat* 11. 8. 19.)

Hæckel et la philosophie

M. Louis Dimier jugea le prétendu phil sophe, en quelques phrases d'une vérité sais sante, où tout l'essentiel est dit :

D'autres diront ses mérites comme savant pr fessionnel de la psychologie, dans laquelle il suiva les directions de Darwin.

Elles sont, comme on sait, abandonnées en gran partie. Même dans l'hypothèse transformiste, estime que Lamarck apportait des vues plus juste En tant que philosophe et dans le regard d'ensemb qu'il a prétendu jeter sur les choses, Hæckel f purement absurde et ridicule.

Il professait le monisme matérialiste et faisait u religion de la science. Cela, pratiquement, équivala au panthéisme, dont la pensée allemande fut tou jours travaillée. L'unité essentielle au sein de création érigée en objet du culte pour les homme tel est le charme dont ils sont possédés et do le XIXe siècle a bu le poison de leur main.

La maçonnerie l'avait traduit dans toutes l langues ; on en voit des versions portugaises deux sous.

Hæckel a signé le manifeste des intellectuels all mands de septembre 1914. Il est un des quatr vingt-treize qui déclarèrent à la face de l'Europ approuver la destruction de Louvain, le mas sacre, le viol, l'incendie dont l'Allemagne accomp gnait sa marche.

L'occasion de la mort de Hæckel sera bonne au Français pour méditer une fois de plus la co jonction de l'antiçatholicisme et de l'anti-Franc (*Action Française*, 11. 8. 19.)

La *Croix* rappela quelques traits des « exp riences » de Hæckel.

Pour l'apprécier, il faut lire la *Probité scientifiq de Hæckel*, brochure éminemment suggestive, do voici un extrait :

« Passé maître dans l'art de tromper le publ sur la valeur objective de ses généalogies en vida un arsenal de mots sonores issus du grec et d latin, Hæckel n'est pas moins habile dans la fabr cation des « figures » pour le besoin de la cause La fameuse « histoire des trois clichés » est his torique. Dans la première édition de l'*Histoire la création naturelle* (1868), Hæckel avait fait im primer (p. 242) *trois fois la même gravure*, pou montrer que l'œuf humain était complètement iden tique à celui du singe et du chien, de la poule de la tortue, voulant prouver que tous les trois s ressemblent à s'y méprendre. Bien plus, Hæckel le front d'y renvoyer le lecteur comme à un documen scientifique. Ne dit-il pas, à la page 249 : « S

...s comparez les jeunes embryons du chien, de la ...ule et de la tortue aux figures 9, 10 et 11, *je vous ...ie d'y trouver une différence* » ?

...Hæckel lui-même, plus tard, en 1891, avoue le ...t dans l'épilogue de la quatrième édition de l'*An...pogénie* ; il y dit que de fait, en 1868 « il a ...résenté trois sujets dont la ressemblance était ...s grande par trois figures identiques », et ...xcuse de la méprise en l'appelant « une sottise ...t irréfléchie ». Tout le monde n'est pas aussi ...ile. Kütimeyer, lui qui, le premier, fit la lumière ...ns cette histoire des trois clichés, voit dans le ...océdé de Hæckel « un accroc à la sincérité scien...ique très préjudiciable à la réputation du sa...nt ». C'est une faute qui mérite d'être appelée ...un faux scientifique ». His, aussi, après avoir ...couvert dans l'*Histoire de la création naturelle* et ...*nthropogénie* des « figures » purement fictives ... modifiées à dessein, stigmatise la conduite de ...eckel en disant « qu'il joue étourdiment avec les ...its » et lui dénie le droit « d'être compté encore ...rmi les savants sérieux ». (*Croix*, 12. 8. 19.)

Hæckel et la sociologie

L'*Humanité* prit une attitude réjouissante. ...lle publia un vieil article de Jules Guesde, ...aru en mai 1879 dans la *Révolution française*. ...ules Guesde commençait par glorifier le grand ...vant qui avait « magistralement et irréfuta...lement » établi « l'imposture grossière des reli...ons ». Mais, cet hommage rituel une fois ...endu, Jules Guesde, qui avait caché sans doute ...ans sa barbe son rire d'augure, administrait ...l'autre augure une correction bien appliquée. ...æckel, polémiquant avec Wirchow, n'avait-il ...as osé présenter le transformisme comme « le ...eilleur contre-poison contre les *absurdes uto...ies socialistes* » ? Cela, c'était proprement un ...crilège, et Jules Guesde n'hésitait pas à ren...oyer sans aménité le pseudo-philosophe au ...boratoire, d'où il ne lui avait permis de sortir ...ue pour s'attaquer à Dieu.

On ne peut — dit un de nos plus vieux pro...rbes — être à la fois au four et au moulin. ...étude de la morphologie, dans laquelle il est passé ...aître, a empêché Hæckel d'étudier les sciences ...orales et politiques. Il l'avoue lui-même. Ce n'est ...rtes pas un cas pendable ; mais à une condi...on, c'est qu'il reste morphologiste.

Cette condition, malheureusement pour lui, ... Hæckel n'a pas su la remplir ; et c'est pourquoi, ...rtout où il se trouvera un sociologiste ou un ...cialiste (ce qui est tout un aujourd'hui), la partie ... sociale » de sa réponse à Virchow fera rire ou ...urire à ses dépens. (*Humanité*, 14. 8. 19.)

Hæckel et Darwin

M. Léon Daudet, qui fit autrefois ses études ...e médecine, publie une mise au point du trans...ormisme et de la déformation imposée par ...æckel au système de Darwin :

Depuis 1868, où parut la première édition de ...*Histoire de la création des êtres organisés*, ...æckel a été hanté par cette idée simpliste que ...homme était l'aboutissement de la série, sans cesse ...roissante, en différenciation et en complexité, issue ...'une cellule initiale type, telle qu'elle se retrouve ...n beaucoup d'organismes. Cette idée existait déjà chez Robin, notre premier histologiste-philosophe dans l'ordre chronologique, et qui concevait la cellule comme l'organisme élémentaire. Elle domine au fond la philosophie évolutive d'Herbert Spencer. Partant de ce premier principe, la lignée des êtres organisés, dont le dernier terme mathématique et philosophique est l'homme, apparaît comme une architecture successive de cellules, dans laquelle, au cours des âges, des compartiments s'ajoutent sans cesse aux compartiments : les fonctions nouvelles apparaissent à mesure que les organes, en se compliquant, se spécialisent. Le cerveau humain, siège unique de la pensée, est le couronnement de l'œuvre, pour l'explication complète de laquelle il ne nous manque que le petit point de départ de rien du tout, l'*Initium*. On attribue ce mot à un élève d'Hæckel, sortant de la lecture du bouquin du maître : « Mais alors, c'est bête comme chou, la création ! » Eh ! non, ce n'est pas la création, c'est Ernest Hæckel qui est bête ! (*Action Française*, 15. 8. 19.)

M. Henri de Varigny n'est pas moins net dans les *Débats*. Il donne des détails techniques :

Au point de vue scientifique, ce fut surtout un primaire. Car, pour lui, tout était simple, facile, il n'y avait nulle difficulté, nulle hésitation. La matière avait engendré la vie ; la vie, la conscience, puis la vie avait évolué, en s'élevant, aspirant de plus en plus à produire le Boche, probablement. Et le pire est qu'elle y réussit.

La vie primitive, Hæckel la retrouvait dans le *Bathybius*. En a-t-on parlé de ce *Bathybius* ! Et de quelle émotion Hæckel ne faisait-il pas montre, quand il l'exhibait : « Les deux extrémités de l'univers, semblait-il dire, lui et moi... Est-ce assez émouvant ? » Cela ne le fut pas longtemps. Car Murray montra que le *Bathybius*, au lieu d'être une gelée amorphe vivante, de la matière s'efforçant à la vie, est simplement un précipité colloïde de sulfate de chaux, qu'on obtient à volonté en faisant agir de l'alcool sur de l'eau de mer. L'effet du Bathybius fut coupé net.

Alors Hæckel se rejeta sur les *Protamœbenci*. C'est une amibe, sans noyau défini ni vacuole contractile : une amibe très rudimentaire — et dans le monde des amibes on l'est beaucoup, par profession, — mais, en somme, qui ne paraît rien présenter de plus primitif que d'autres de ses congénères.

Pourtant Hæckel a rendu un service à la zoologie par son étude sur le *Règne des Protistes*. Les protistes, c'est un ensemble — non encore dénombré — de formes élémentaires vivantes qui ne semblent pas décidées à être facilement animales, ou végétales. Elles restent entre les deux règnes : elles sont *incertæ sedis*. Les probabilités sont que le nombre des protistes vrais diminuera, à mesure qu'on les étudiera de plus près, ce qui permettra de classer les uns parmi les animaux, les autres parmi les végétaux. Passant sur d'autres publications sur les radiolaires (1862), les crustacés, les méduses, les siphonophores, les éponges, etc., rappelons sa *Gastræa-Theorie* (1872), faisant sortir tous les métazoaires d'une forme ancestrale hypothétique, *gastræa* (petit sac, petit estomac).

C'est une idée qui a beaucoup provoqué de travaux : une idée féconde, mais qui n'est pas entièrement de Hæckel...

L'attitude qu'a prise Hæckel en embryologie et en paléontologie est véritablement trop intransi-

géante. Telle quelle, elle ne se défend plus. Un naturaliste distingué, M. Vialleton, se demandait, avant la guerre, si, en somme, il n'y avait pas lieu d'abandonner la « loi biogénétique fondamentale ». C'est possible. Rien ne presse. Au reste, il faut être juste et reconnaître que les idées de Hæckel ont fait travailler et réfléchir. Les résultats se tournent contre elles ? C'est déjà quelque chose, si on ne sait pas où est la vérité, de discerner où est l'erreur.

Le rôle politique de Hæckel a été malheureusement plus efficace que son action scientifique. Car il a été le grand propagateur de cette idée fausse (qui n'est nullement de Darwin) que dans la sélection naturelle celui qui est le plus apte survit par la force brutale...

Cette façon de comprendre, ou plutôt de ne pas comprendre, la sélection naturelle ne doit pas être imputée à Darwin : elle est le propre de Hæckel. C'est un titre qu'il faut laisser à ce dernier, en toute propriété. (*Débats*, 16. 8. 19.)

Hæckel pangermaniste

M. Paul Bourget démontre la concordance des théories d'Hæckel et de celles du pangermanisme :

Si, comme le veut Hæckel, le monde humain rentre dans le monde animal, et celui-ci dans le monde physico-chimique, il est trop évident que le mot de liberté n'a plus aucune espèce de sens... La morale disparaît, pour laisser la place au seul jeu des énergies soumises à un unique principe, celui de la concurrence vitale. Dévorer pour survivre, telle est la loi qui, d'une extrémité à l'autre de l'univers, gouverne les espèces et les individus issus de la monère primitive. Ainsi se produit la sélection, qui permet au plus apte de durer par la suppression du moins apte. Appliquez cette loi au développement de ces grandes créatures collectives que sont les Etats, et voyez comme elle justifie toute la politique de la Prusse depuis Frédéric II, et de l'Empire allemand depuis Bismarck, de telle manière que l'une semble inspirée par l'autre...

« L'Etat, écrivait Treitschke, est la puissance qui a le droit et le pouvoir de faire prévaloir par les armes sa volonté contre toute volonté étrangère... L'Etat est puissance. L'affirmation de sa propre personnalité demeure pour lui le premier et le plus essentiel de tous les devoirs. » N'objectez pas que cette puissance de l'Etat est bornée par le droit des autres Etats à la vie. « Qu'ils se défendent », répondra Treitschke et tout le pangermanisme avec lui. « On ne doit faire que des guerres offensives », disait déjà en 1805 le vieux Bülow, devançant et Treitschke et Bernhardi.

On a vu quel bienfait a représenté pour l'Allemagne elle-même ce scientisme dont elle est imprégnée ! Il ne faut pas s'y tromper. Le monisme d'un Hæckel et celui d'un Ostwald ne sont que la codification des idées partout éparses dans l'atmosphère intellectuelle allemande. Certes, il est injuste d'établir un lien de cause à effet entre des doctrines philosophiques et les conséquences que leurs adeptes en tirent. Spinoza nous a légué l'exemple de l'ascétisme le plus noble, uni chez lui au déterminisme le plus absolu, autant dire à une théorie qui justifie toutes les passions en leur reconnaissant un caractère d'inéluctable nécessité. Par contre, certains Alexandrins ont fait sortir l'immoralité la plus sensuelle du mysticisme plus exalté : ainsi Carpocrate, qui prêchait la dé[livrance] de la tentation par l'assouvissement, et l[es] Valentiniens, qui professaient « qu'il est imp[os]sible aux spirituels de se corrompre, quelles q[ue] soient leurs actions ». Il reste néanmoins que l'[on] a le droit, confrontant les idées aux actes, de d[ire] de telle ou telle doctrine : celle-ci permet de co[n]damner tel acte, celle-là non. Quand un systè[me] comme celui de Hæckel ne fournit aucun argume[nt] pour flétrir des atrocités contre lesquelles [la] conscience du monde civilisé se révolte tout entiè[re], c'est que ce système enferme en lui un vice initia[l]. Il est une erreur, puiqu'il ne cadre pas avec cet[te] réalité qu'est cette conscience. De même, quand u[ne] société aboutit, à travers un immense travail [et] des sacrifices consentis sans réserve, à des atten[tats] comme ceux auxquels l'Allemagne s'est ru[ée] avec tous ses illettrés et tous ses lettrés, s[es] hommes d'affaires et ses intellectuels, c'est que cet[te] société a méconnu une grande loi, qu'elle s'est — hasardons ce terme, barbare comme la chose — *déshumanisée*. Comprendre le scientisme d'Hæcke[l], c'est mieux comprendre pourquoi. (*Gaulois*, 23. 8. 19.)

L'œuvre des savants chrétiens

Après Hæckel, ce faux savant, on est heureu[x] de revenir à l'œuvre des savants chrétiens.

En 1891, M. Charles Dupuy, parlant à la Chamb[re] des députés comme rapporteur du ministère d[e] l'Instruction publique, eut cette phrase regrettable. « Lorsqu'on poursuit l'étude de la science, il arriv[e] un moment où la foi se dresse et vous dit : « T[u] » n'iras pas plus loin. » (*Très bien ! Très bien à gauche.*)

— M. Bigot : « Comme s'il n'y avait pas eu de savants chrétiens ! »

— M. Charles Dupuy, rapporteur : « Nous e[n] dresserons, si vous voulez, le catalogue. » (*Rire à gauche.*) (*Libre Parole*, 22. 1. 20.)

Le R. P. Antonin Eymieu vient de réduire [à] néant ces paroles inconsidérées :

Son nouveau volume, *la Part des Croyants dans les progrès de la Science au* XIX*e siècle*, apport[e] aux catholiques la preuve démonstrative du gran[d] nombre des savants croyants (1). On y trouvera, rien qu'au point de vue des mathématiques, de l'astronomie, de la physique et de la chimie, une série d'études sur 222 savants, appréciés au double point de vue de leur valeur scientifique et de leurs sentiments religieux.

Pour les mathématiques, M. Eymieu aboutit à cette conclusion : « Si nous interrogeons les neuf grands mathématiciens du XIXe siècle, il y en a deux qui se désintéressent et un qui se récuse ; il y en a au moins cinq, très probablement six, qui témoignent pour la religion. Contre, il n'y a personne. »

Pour les astronomes, M. Eymieu fait sienne cette conclusion de G. Sorel, qui cependant n'est pas des nôtres : « De tous les savants, ce sont ceux qui acceptent le plus facilement le dogme catholique ; Renan avait remarqué ce fait déjà, mais il ne l'a pas expliqué ! »

(1) A. Eymieu, prêtre. *La part des croyants dans les progrès de la science au* XIX*e siècle*. Paris, Perrin, 1920. Un vol. de 272 pages, prix 5 fr. Ce premier volume étudie les sciences exactes ; il est à souhaiter que paraisse bientôt celui sur les sciences naturelles.

Pour les physiciens, « si l'on supprimait les croyants de l'histoire de l'électricité, nous en serions encore aux grenouilles de Galvani, et pas même ; Galvani aussi était un croyant, il était du tiers-ordre de saint François » ! Ce sont des croyants aussi, que Volta, Œrsted, Ampère, Faraday, Maxwell, Hertz, Becquerel, pour ne parler que des morts !

Pour les chimistes, en plus de Lavoisier, de Scheele, de Pasteur, d'Ampère dont le christianisme est notoire. M. Eymieu a étudié la vie de 51 chimistes. Il y en a 8 dont l'attitude religieuse est inconnue.

Sur les 43 autres, 1 est athée, 3 agnostiques, 39 croyants, et ce sont « les Dalton et les Dumas, les Davy et les Priestley, les Chevreul et les Thenard, les Berzélius et les Liébig, les Deville et les Gibbs, les génies les plus hauts, les créateurs les plus féconds.

... En réalité, comme le faisait remarquer Œrsted, l'un des plus grands savants en matière d'électricité, la plupart du temps, quand on a parlé du conflit entre le christianisme et la science, ç'a été ou bien que l'on présentait comme doctrine chrétienne ce qui n'était qu'une opinion humaine, ou bien que l'on portait au compte de la science ce qui n'était que légèreté ou licence de pensée ». (Henry Reverdy, *Libre Parole*, 22. 1. 20.)

LE RÈGNE SOCIAL DE LA RELIGION

Le culte de la vérité religieuse doit s'imposer à tous, et rien ne reposera dans un ordre pacifique et durable si la société n'est pas rétablie sur Dieu et sur l'Eglise.

Un grand exemple : la consécration de la Colombie à la Sainte Vierge

Nous avons eu récemment de grands exemples de Notre-Seigneur adoré dans son Cœur sacré par tout un peuple : exemple de l'Espagne (1), de la Belgique (2), du Canada français (3). Notons encore la consécration nationale et officielle de la Colombie à la Très Sainte Vierge :

Le 9 juillet dernier, s'ouvrait à Bogota, capitale de la Colombie, un Congrès marial national. L'événement principal du Congrès fut le couronnement de l'image miraculeuse de la Vierge de Chiquinquira. Sur la place Bolivar, devant plus de 20 000 spectateurs, et en présence des plus hautes autorités de l'Etat, Mgr Maldonado, évêque de Tunja et délégué par le Saint-Siège, procéda au couronnement de la Vierge miraculeuse. Il était assisté de 16 prélats, archevêques ou évêques...

... L'image miraculeuse est conservée dans le vénérable sanctuaire de Chiquinquira. Elle fut portée solennellement en procession jusqu'à la capitale. Partout sur son parcours, les populations se pressaient pour la glorifier. Arrivée à Bogota, elle fut déposée sur un autel provisoire artistement décoré, au pied duquel les membres de la haute société colombienne, à tour de rôle, tinrent à honneur de venir prier. Le lendemain de son couronnement, l'image miraculeuse fut portée à la cathédrale, où elle resta une semaine entière...

... Toutes les maisons particulières, tous les édifices de l'Etat, toutes les places publiques étaient ornés de drapeaux et de bannières, et, la nuit venue, s'embrasaient de mille feux...

Les travaux du Congrès proprement dit furent aussi pratiques que variés, et l'action catholique y tint une place prépondérante...

... Les membres du gouvernement, en fervents catholiques qu'ils sont tous, prirent une part active aux travaux des diverses assemblées. Le président de la République notamment prononça deux beaux discours, l'un dans l'église de Saint-François, au nom du Tiers-Ordre, dont il est un membre actif, et l'autre au collège des Jésuites, dans la grande salle Saint-Bartholomé, qui peut contenir 3 000 personnes et plus.

Un des événements les plus touchants du Congrès fut, sans nul doute, la procession solennelle des enfants de la première Communion. Plus de 3 000 d'entre eux, garçons ou filles, avaient reçu Notre-Seigneur pour la première fois durant le Congrès...

... Le 18 juillet, le Congrès marial clôturait ses séances par un imposant défilé religieux qui, commencé à une heure de l'après-midi, ne se termina qu'à 6 heures du soir. Chaque paroisse, arborant ses emblèmes particuliers et ses bannières, défila à son tour dans les rues de Bogota. L'image miraculeuse de la Vierge de Chiquinquira, couronnée de son diadème d'or enrichi de pierreries, fermait la marche triomphale. Autour d'elle, une brillante escorte. C'était l'épiscopat colombien au complet, le clergé très nombreux, le président de la République, les ministres et tous les hauts fonctionnaires de l'Etat. L'armée nationale, qui avait déjà rendu un hommage solennel à la Très Sainte Vierge, la nuit du 16, en défilant devant son image miraculeuse, présenta une dernière fois les armes à sa Reine céleste. Deux jours après, la Vierge de Chiquinquira retournait dans son vieux sanctuaire par un autre chemin qu'à l'aller, et cela pour permettre à d'autres populations et d'autres foules de présenter leurs hommages à l'auguste Pèlerine.

Bref, le Congrès marial de Bogota fut une splendide manifestation de foi et de piété. Il a montré de nouveau au monde que la Colombie, qui proclamait officiellement il y a quelques mois la royauté suprême de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est toujours profondément et sincèrement catholique, depuis le premier magistrat de la République jusqu'au dernier des citoyens. Honneur à elle ! (*Croix*, 12. 12. 19.)

Au Chili

Le Chili aura son église nationale au Sacré Cœur.

On nous écrit de Santiago-du-Chili :

« On est en train d'élever, dans notre ville, un monument national digne du Sacré Cœur. La crypte a été inaugurée le 15 juin dernier, en présence de toutes les autorités religieuses du pays. Le président de la République, empêché au dernier moment, avait délégué, en son lieu et place, le ministre de l'Intérieur, qu'entouraient d'autres membres du gouvernement et le corps diplomatique tout entier. Le Pape avait télégraphié sa joie et envoyé sa bénédiction apostolique. Les fêtes se sont poursuivies depuis. La journée du 17 octobre a été particulièrement brillante. On a parlé de Montmartre. On a prié pour la France. » (*Croix*, 15. 12. 19.)

(1) *D. C.*, t. 1, pp. 653-654.
(2) *D. C.*, t. 2, pp. 270-271.
(3) *Ibid.*, pp. 271-272.

Au Brésil

Au Brésil, la renaissance religieuse s'étend jusqu'aux milieux officiels.

Un souffle de foi passe sur le Brésil. Au milieu du désarroi universel, l'on sent que seuls les hommes religieux peuvent sauver la société de sa ruine ; aussi la mode a passé où les Loges imposaient leurs candidats dans les élections pour le gouverneur des différents Etats. Ce n'est pas [illegible]ment à San-Paulo, Matto-Grosso et Espi[illegible] que l'on voit des gouverneurs catholi[illegible]ana vient de suivre leur exemple en [illegible]sa[illegible] grand catholique docteur Munhos da Roc[illegible].

Il y a quelques mois, à Minas, à l'installation de la Chambre des députés, le substitut du président, docteur Moreira da Rocha, a prêté serment à la Constitution, à genoux, la main sur l'Evangile, et tous les députés l'ont imité, à l'exception de trois ou quatre. La semaine dernière, c'était à Bahia, où le gouverneur, docteur Moniz, un incroyant cependant, n'a pas osé rompre avec les traditions religieuses de la ville, et, à l'occasion de l'installation du nouveau palais du gouvernement, a fait solennellement bénir l'édifice par les autorités religieuses. Peu de jours auparavant, dans cette même ville, un spectacle des plus émouvants se passait dans les rues, et l'on voyait une immense procession de pénitence, à laquelle prenaient part près de 50 000 personnes, afin d'implorer la miséricorde divine contre la variole, qui dévastait la ville depuis plus d'un mois. De l'aveu de témoins bien renseignés, jamais, de mémoire d'homme, à Bahia, l'on n'avait assisté à un spectacle si émouvant et si général. Le même spectacle se passait à Pernambuco, au mois de septembre dernier, à l'occasion de la réunion des évêques du nord du Brésil. Que l'on est loin du courant de froideur positiviste ou de religion moutonnière qui sévissait chez nous depuis plusieurs dizaines d'années ! (*Croix*, 7. 1. 20.)

Consacrons nos communes au Sacré Cœur

En France, puisque, à l'heure actuelle, le malheur des temps et la laïcité du régime nous empêchent d'espérer entendre la voix de la Patrie parler officiellement à Montmartre ou à Paray-le-Monial, ne manquons pas au moins, partout où cela sera possible, de consacrer au Sacré Cœur nos communes, comme vient de le faire M. le marquis de La Ferronnays, député-maire de Saint-Mars-la-Jaille. Nous empruntons à la *Semaine religieuse de Nantes* le récit et le texte de cette consécration, qui pourrait servir de modèle à nos amis maires de communes catholiques :

Du 7 au 25 décembre 1919, les pieux exercices d'une mission prêchée par les RR. PP. de Maistre, Jégo, de Lasteyrie du Saillant, de la Compagnie de Jésus, ont été donnés à la chrétienne population de Saint-Mars-la-Jaille...

. . . .

Au salut des Vêpres de la fête de Noël, avant le *Tantum ergo*, M. le marquis de La Ferronnays, qui s'était tenu jusqu'alors confondu au milieu des membres du Conseil municipal, s'avança d'un ou deux pas, et agenouillé *de plano* sur le tapis du sanctuaire, prononça, avec une voix aussi forte que remplie d'émotion, la consécration, qu'il remit ensuite entre les mains de M. le curé, pour être conservée au livre de paroisse :

En voici le texte :

O Jésus, présent et vivant dans le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie,

Nous voici prosternés devant vous pour offrir à votre Cœur Sacré nos hommages, nos actions de grâces et nos supplications.

Au cours de l'épreuve cruelle, mais rédemptrice, des cinq dernières années, vous nous avez constamment témoigné votre amour, en nous aidant à la supporter, jusqu'au jour où vous avez récompensé nos efforts par la victoire.

Que votre action divine continue à s'exercer partout et sur tous ! Daignez permettre que la paix soit durable, prospère et surtout sanctifiée.

Le sacrifice des 77 enfants de Saint-Mars-la-Jaille n'aura pas été vain !

Nous nous efforcerons, en pensant à eux, de mieux vivre, de mieux travailler, afin de mieux vous honorer.

Que vos préceptes soient toujours observés dans les familles et dans notre Assemblée communale ! Avec votre aide secourable, nous y réussirons !

Aux heures les plus sombres de la guerre, notre Conseil municipal avait tenu à honneur de vous rendre un hommage public. En gage de reconnaissance, il se consacre aujourd'hui à votre Cœur Sacré, et implore votre pitié avec humilité et confiance !

Cœur Sacré de Jésus, soyez à jamais honoré parmi nous ! (*Semaine religieuse de Nantes*, 10. 1. 20.)

Pour sauver la France et le monde, rien ne remplacera Dieu. A nous de l'enseigner à ceux qui l'ignorent, de le rapprendre à ceux qui l'ont oublié, — de le défendre contre ceux qui le remettent en croix.

ANTOINE LESTRA.

Annuaire général de la France et de l'Etranger, publié sur l'initiative du Comité du Livre pour l'année 1919. — Un vol. de XXXIX-1222 pages (20 × 13), 25 francs. Paris, librairie Larousse.

Œuvre de documentation sérieuse, l'Annuaire général, édité par le Comité du Livre, est un instrument de travail qu'apprécieront les conférenciers, les journalistes et les hommes d'œuvre.

Nous y trouvons décrites et analysées l'histoire et la constitution de la France : gouvernement, Parlement, Administrations ; son armée et ses œuvres de prévoyance et d'assistance. L'enseignement, les beaux-arts, les divers cultes, la noblesse, les corps savants et les sports sont l'objet de chapitres spéciaux où l'on est tout surpris de rencontrer un véritable luxe de détails joint à une exposition claire et rapide.

Des hommes éminents ont donné à l'Annuaire un exposé personnel sur certains points délicats, notamment d'ordre politique ou religieux : ainsi Mgr Baudrillart étudie le catholicisme français, et le grand rabbin Lévi le judaïsme en France.

A la fin de chaque paragraphe, une bibliographie succincte permet au lecteur averti de compléter son information.

Les renseignements d'ordre administratif ont été revisés généralement par les ministères, les grands corps de l'Etat et autres institutions intéressées.

L'édition de 1920 verra, sans nul doute, disparaître certaines inexactitudes d'intérêt secondaire.

Signalons au hasard la liste des membres du Parlement, où l'on ne retrouve pas les noms de MM. Bouteille, Bouton, Bringer, Brogly, Buisson, Cels, Delpierre, Paisant, Pasqual, Rozier, Thillet. Le député du Nord élu sénateur n'est pas M. Pichon, mais M. Plichon. MM. Maître et de Ludre sont cités deux fois par erreur.

Dans la partie « Etranger » nous mentionnerons un autre oubli au chapitre « Russie » : l'administration suprême de l'Eglise orthodoxe n'est plus le Saint-Synode, mais le patriarcat supprimé par Pierre le Grand et rétabli en novembre 1917.

Ce sont là vétilles qui ne sauraient diminuer l'utilité de cet Annuaire vraiment précieux.

Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant* : A. FAIGLE.